

Aménagement
forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE ROMAGNE-SOUS-LES-CÔTES

Département (s) : 55 - Meuse

2012 - 2031

Surface cadastrale 341,1129 ha

Surface retenue pour la gestion 341,11 ha

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

Altitudes extrêmes : 210 m - 362 m

Schéma régional d'aménagement : Lorraine

Identifiant national : A018068X

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT	4
TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 – PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 – DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	5
1.1.2 – FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	5
1.1.3 – LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES.....	6
1.2 – CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	7
1.2.1 – DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	7
1.2.2 – DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	9
1.3 – ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	16
1.3.1 – PRODUCTION LIGNEUSE	16
1.3.2 – FONCTION ECOLOGIQUE.....	17
1.3.3 – FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	22
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	24
2.1 – SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	24
2.2 – TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	25
2.2.1 - TRAITEMENTS RETENUS	25
2.2.2 - ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	25
2.3 - OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	26
2.3.1 – FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	26
2.3.2 – FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	27
2.3.3 – TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	27
2.4 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	27
2.4.1 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	27
2.4.2 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	29
2.4.3 – CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES	29
2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2012-2031	30
2.5.1 – PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	30
2.5.2 – PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	30
2.5.3 – PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE	36
2.5.4 – PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	38
2.5.5 – PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	40
2.5.6 – PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	40
2.5.7 – PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	41
2.5.8 – COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000	42
2.5.9 – COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER.....	42

TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI.....43

3.1 – RECAPITULATIFS43

3.1.1 – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER 43

ON OBSERVE UNE FORTE AUGMENTATION DES VOLUMES A RECOLTER PAR RAPPORT A CE QUI FUT RECOLTE AU COURS DU PRECEDENT AMENAGEMENT. CELA S'EXPLIQUE POUR PARTIE PAR LE FAIT QUE TOUTES LES PARCELLES PREVUES EN REGENERATION AU PRECEDENT PLAN DE GESTION N'ONT PAS ETE REALISEES ENTIEREMENT. PAR AILLEURS LA DYNAMISATION DES SYLVICULTURES INTERVIENT DANS CETTE HAUSSE DE LA POSSIBILITE TOTALE. 44

3.1.2 – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS 44

3.1.3 – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL 45

3.2 – INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....46

ANNEXES48

Document ONF

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT

Le contexte :

La forêt communale de Romagne-sous-les-Côtes (341,11 ha) est située en région IFN de la Woëvre. Elle se situe sur des argiles de la Woëvre, avec deux parcelles (43 et 44) situées sur des buttes témoins du plateau calcaire comme la Côte de Morimont.

Elle est composée essentiellement d'anciens taillis sous futaie en conversion vers la futaie régulière, à dominante chêne pédonculé. Cette forêt possède 5 % de sa surface occupée par des jeunes peuplements et des perchis.

Forêt communale de taille honorable, sa fréquentation revêt un caractère local et rural. Elle est toutefois bien desservie (*mis à part la Côte de Morimont*) et présente une certaine sensibilité paysagère locale.

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt présente des enjeux :

- faibles à forts de production
- reconnus de biodiversité et de fonction écologique
- reconnus pour l'accueil du public et le paysage
- faible pour la protection des risques naturels

Bilan de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent (1993-2007) prévoyait la poursuite de la conversion en futaie régulière et le rajeunissement de la forêt. Le groupe de régénération était fixé à 33,28 ha. Seuls 13,69 ha ont vu leur régénération acquise. La possibilité régénération en surface était sans doute trop optimiste.

Les principaux choix de l'aménagement :

Pour les 20 années à venir, il faudra poursuivre la conversion en futaie régulière. Il s'agit ici de rajeunir en partie la forêt, sans pour autant opérer des sacrifices d'exploitabilité, et en maintenant au possible l'état boisé et une ambiance forestière. La définition du groupe de régénération répond à ces objectifs : seules les parcelles ayant des peuplements mûrs, c'est à dire de gros diamètres, ou des problèmes sanitaires, seront mises en régénération.

- ↳ *Cependant, un plan d'aménagement forestier planifie une gestion forestière en adéquation avec l'image retenue au début de période (2012). Celui-ci pourra être revu en cas de nécessité impérieuse de gestion pour cause de changements et troubles importants sur la forêt communale (déperissements de masse de la chênaie, important chablis suite à des tempêtes...) qui en auraient changé les priorités.*

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

- le passage en coupe des peuplements adultes, avec selon les cas des sylvicultures plus ou moins extensives.
- le martelage de la pinède de la parcelle n° 44 est conditionné par l'amélioration de l'accessibilité.

pour les travaux :

- des travaux sylvicoles essentiellement extensifs dans les parcelles de jeunesse.

L'un des objectifs principaux est d'assurer une gestion pérenne et durable de la forêt. Il s'agit entre autre de :

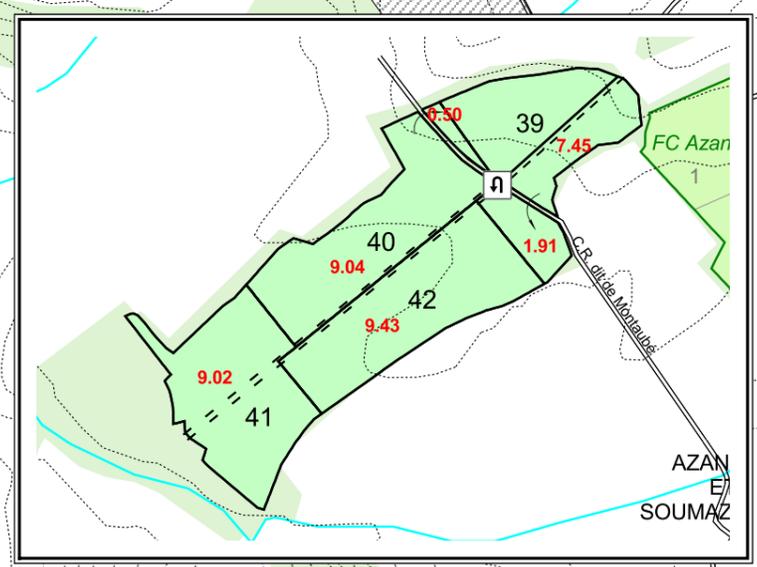
- ✓ *dynamiser la filière bois* : la récolte prévue pour cet aménagement est de 30 105 m³, soit 1 505 m³/an, arrondi à 4,42 m³/ha/an.
- ✓ tout en assurant les *fonctions écologiques* de la forêt, et en *protégeant sa biodiversité* (engagement n° 77 du Grenelle de l'environnement), par une sylviculture adaptée et en accord avec les directives ONF en matière de gestion courante.



Document ONE

Desserte :

- Route revêtue
- Piste en pierre
- Piste en terrain naturel
- Place de dépôt



TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ Propriétaire de la forêt

Commune de Romagne-sous-les-Côtes

◆ Dénomination - Localisation

Situation administrative	
Aménagement de forêt	Communale
de	Romagne-sous-les-Côtes
Numéro du ou des départements de situation	55
N° ONF de la région nationale IFN de référence	427
SRA de référence	Lorraine (mai 2006)

Département	Commune de situation	Surface
Meuse (55)	Romagne-sous-les-Côtes	300 ha 29 a 59 ca
	Chaumont-devant-Dunvillers	25 ha 25 a 30 ca
	Azannes-et-Somazannes	15 ha 56 a 40 ca

◆ Période d'application de l'aménagement

2012-2031

Durée d'aménagement 20 ans.

◆ Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées <i>(au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)</i>			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Romagne-sous-les-Côtes	F11882Z	341,1129 ha	06/12/1993	1993	2007

La carte de situation se trouve en annexe.

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	341,1129 ha
Surface retenue pour la gestion	341,11 ha
Surface boisée en début d'aménagement	340,72 ha
Surface en sylviculture	340,72 ha

La correspondance entre parcelles forestières et parcelles cadastrales se trouve en annexe, ainsi que l'extrait de matrice cadastrale.

Détail des surfaces non boisées : La surface non boisée correspond à la pelouse calcaire de la parcelle forestière n°44 (0,39 ha).

◆ Evolution des surfaces depuis l'ancien aménagement

L'évolution de surface depuis l'ancien aménagement réside dans la régularisation cadastrale de la côte de Morimont (parcelle n°44). En effet, des parcelles cadastrales qui n'appartenaient plus à la commune ont été distraites du régime forestier (*arrêté n°2010-0256 du 28/12/2010*) pour une surface de 0,76 ha (parcelles n°C568 et C570). Par ailleurs, des parcelles cadastrales de "forêt" ont été rattachées à la forêt communale sur cette parcelle forestière n°44. Les parcelles cadastrales suivantes relèvent donc du régime forestier, pour un total cumulé de 4,9425 ha : C544, C545, C546, C547, C549, C550, C552, C553, C558, C564, C565 et C573 (*arrêté n°2011-0037 du 10/01/2011*).

◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Délimitation générale du 14 mars 1842, approuvée par l'ordonnance royale du 02 septembre 1842.	14/03/1842	-

◆ Origine de la propriété forestière

L'origine de la forêt remonte à des temps immémoriaux.

Le premier document de gestion forestière établi par l'administration des Eaux & Forêts date de 1745. Ce document attestait que de temps immémoriaux, la commune jouissait de 154 ha en exploitation régulière.

La forêt communale fait partie intégrante du patrimoine de la commune.

◆ Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier n'est pas modifié. Cependant, suite au levé GPS de précision métrique effectué en 2010, les surfaces de certaines parcelles ont été corrigées.

Par ailleurs, certaines parcelles sont subdivisées en unité de gestion désignées par des lettres minuscules (*a, c, j, r, ha*).

◆ Concessions

Sans objet.

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	Surface				Surface totale retenue pour la gestion
	<i>(pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)</i>				
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Production ligneuse	0,39	13,63	285,23	41,86	341,11
Fonction écologique		23,20	317,91	-	341,11
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		316,72	24,39	-	341,11
Protection contre les risques naturels	341,11	-	-	-	341,11

Commentaires :

- **fonction de production** : Cette fonction est dépendante de la station (*les enjeux de production sont répertoriés sur la carte des stations*). La pelouse calcaire correspond à la surface sans enjeu.
- **fonction écologique** : Une partie de la forêt est située dans la zone de protection spéciale (ZPS) répertoriée sous le nom "*Forêts et zones humides du pays de Spincourt*" (*parcelles n° 1 à 40, 42 et 43, 44*). Une partie de la forêt est située dans la ZNIEFF de type n°1 répertoriée sous le nom "*Côtes de Morimont, de Romagne, de Chaumont, du Buisson Chaumont, d'Horgne, et de Mureau*" (*parcelle n° 44*). Il s'agit donc d'enjeux reconnus.
- **fonction sociale** : Une partie de la forêt est située sur la Côte de Morimont. Elle constitue une parcelle forestière sans statut de protection paysagère mais avec une visibilité externe forte. Il s'agit donc d'un enjeu reconnu.
- **protection contre les risques naturels** : *sans enjeu particulier.*

Cf. carte des fonctions écologique et sociale.

◆ **Eléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	24,39 ha	Correspond à la Côte de Morimont, soit la parcelle n°44.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	193,83 ha	Correspond aux stations forestières répertoriées sous les codes n° I, II, III, IV, VII et VIII du catalogue de Woëvre.
- Pratique de l'affouage	340,72 ha	Mis à part sur la prairie calcaire, l'affouage se pratique depuis des temps immémoriaux sur l'ensemble de la forêt.

◆ **Démarches de territoires**

Intercommunalités : La forêt est située sur le territoire de la *communauté de communes de la région de Damvillers*.

La forêt n'est pas concernée par la charte forestière de territoire.

La forêt est concernée par la *charte de pays de Verdun*.

La forêt n'est pas comprise dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Lorraine

La forêt n'est pas concernée par les plans d'approvisionnement territoriaux, actions concertées, programme *1000 chaufferies en milieu rural*.

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

1.2.1.1 – Topographie et hydrographie

Altitudes de la forêt : cf page de garde.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée.

1.2.1.2 – Conditions stationnelles

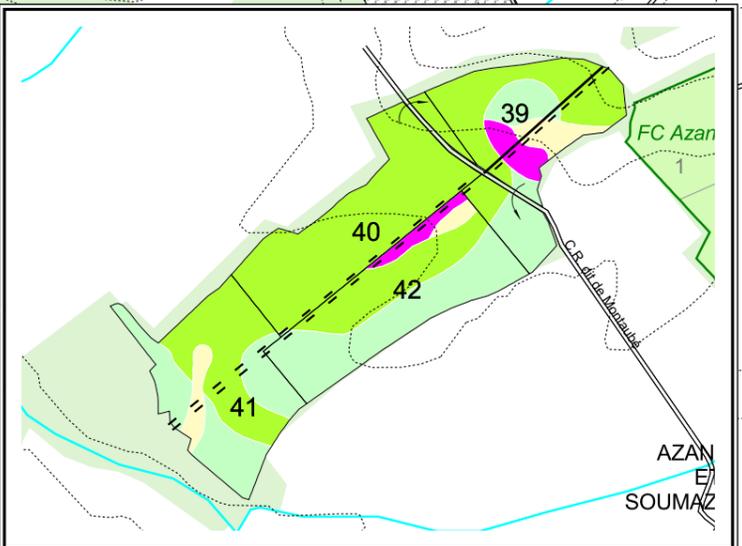
◆ **Climat**

Climat lorrain de type semi-continentale avec influences océaniques. La température moyenne annuelle est de 9,5°C. Le nombre de jours de gel au cours d'une année peut varier entre 80 et 90 jours. Par ailleurs, les gelées printanières tardives sont assez fréquentes. Les précipitations moyennes annuelles sont comprises entre 600 et 800 mm, bien réparties tout au long de l'année (*pluviosité de 160 à 180 jours de pluie*).



Office National des Forêts
 Agence de VERDUN
 Forêt communale de
 ROMAGNE SOUS LES CÔTES
 341 ha 11 a 29 ca
 Carte des stations

- Stations :
- PX - Hêtraie-Chênaie xérophile de plateaux
 - VNE - Hêtraie de versant Nord à Erables et Tilleul
 - VS - Hêtraie-Chênaie de versant Sud
 - I- Aulnaie à Aulnaie-Frênaie inondable
 - II- Chênaie-Frênaie de bas de pente et de fond de vallon
 - III- Frênaie-Aulnaie calcicole
 - IV- Chênaie pédonculée-Charmaie sur marnes pures
 - V- Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur alluvions anciennes
 - VI- Chênaie-Charmaie sur limons peu épais
 - VII- Chênaie-Charmaie-Frênaie sur limons moyennement épais
 - VIII- Chênaie-Charmaie-Hêtraie sur limons épais
 - Friche et pelouses



Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (*choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture*).

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt : l'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 a touché l'ensemble de la forêt provoquant des chablis pour un volume total cumulé d'environ 1000 m³.

◆ Géologie

Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques on se reportera aux cartes géologiques d'Etain (n°XXXII-12) et de Longuyon (n°XXXII-10-11) au 1/50 000^{ème} et à leurs notices.

◆ Unités stationnelles

En 2010, des inventaires statistiques systématiques (*comprenant 334 points stationnels*) ont été réalisés sur la forêt communale sur les parcelles n°1 à 42. Pour les parcelles n°43 et 44, il a été utilisé les travaux de 1992.

Les sols des parcelles ayant été identifiés avec le catalogue des stations du plateau calcaire (*parcelles n°43 et 44*) ne sont pas favorables à la production de chêne pédonculé, contrairement au hêtre et à l'alisier blanc. Il faut également préciser que les sols à limons dont l'épaisseur est supérieure à 30 cm demandent des précautions particulières afin d'éviter le tassement des sols. Cela est également valable pour les stations de milieux humides.

Unité stationnelle		Surface		Ejeu de production	Sensibilité au tassement	Essences adaptées
Code	Libellé	ha	%			
C-PC_PX.	Hêtraie-chênaie xérophile à séslerie	5,78	2%	Faible	+	Hêtre
C-PC_VNE	Hêtraie de versant nord à tilleuls à grandes feuilles et érables	15,75	5%	Fort	++	Hêtre
C-PC_VS.	Hêtraie-chênaie thermoxérophile de versant sud à séslerie	5,94	2%	Faible	+	Hêtre
D-WO_I	Aulnaie et aulnaie-frênaie inondable	1,05	0,3%	Faible	+++	Aulne glutineux
D-WO_II	Frênaie-chênaie de bas de pente et de fonds de vallon	6,66	2%	Fort	+++	Frêne commun, chêne pédonculé
D-WO_III	Frênaie-aulnaie calcaricole	18,44	5%	Fort	+++	Frêne commun
D-WO_IV	Chênaie pédonculée-charmaie neutrophile	7,90	2%	Moyen	+++	Chêne pédonculé
D-WO_V	Hêtraie-chênaie-charmaie sur alluvions anciennes	0,86	0,3%	Faible	++	Hêtre, chêne sessile
D-WO_VI	Chênaie-charmaie sur limons peu épais (<i>neutrophile à acidiphile</i>)	178,56	52%	Moyen	++	Chêne sessile, chêne pédonculé
D-WO_VII	Chênaie-charmaie-hêtraie sur limons lessivés moyennement épais (<i>acidicline</i>)	98,77	29%	Moyen	+++	Chêne sessile, hêtre
D-WO_VIII	Chênaie-charmaie-hêtraie sur limons épais (<i>neutrophile à acidicline</i>)	1,01	0,3%	Fort	+++	Chêne sessile, hêtre

+ : Non sensible / ++ : Sensible / +++ : Très sensible

cf. carte des stations en annexe.

Les stations C-PC_PX et C-PC_VS ont une réserve utile faible à très faible et il y aura lieu d'y favoriser les essences les moins exigeantes.

Essences non adaptées aux stations présentes : sans objet.

La définition des stations forestières repose en partie sur le catalogue des stations "*Les plateaux calcaires de Lorraine*", réalisé par le CRPF et l'ENGREF en 1991, et en partie sur le catalogue des "*stations forestières de la Woëvre*" réalisé par Girault en 1981. On y trouve des renseignements plus précis sur la pédologie.

Les essences adaptées indiquées sont susceptibles d'évoluer en fonction des changements climatiques. Les chênes pédonculés ou hêtres présents sont notamment sensibles aux changements annoncés, en particulier au risque accru de sécheresse estivale.

Le **hêtre** présente des caractéristiques avantageuses pour son développement sur les stations à limons et sol neutre à peu acide. Sur ces stations, une évolution des facteurs stationnels consécutive à un changement de climat n'affecterait que faiblement la croissance de l'essence. Cependant, une augmentation des pluies hivernales sur ces stations, entraînant une accentuation de l'hydromorphie dans le sol, pourrait par ailleurs être très néfaste à la croissance du hêtre.

Le **chêne pédonculé** s'accommode mal des ruptures dans l'alimentation hydrique, provoquées par de longues périodes de sécheresse. Il risque donc de souffrir fortement d'une évolution du climat vers des étés encore plus longs et plus secs. Il est également sensible à des alternances très marquées de phases d'engorgement et de sécheresse, qui sont la résultante possible de l'évolution climatique annoncée : il est donc nécessaire de rester vigilant sur la forêt.

Le **chêne sessile** est une essence relativement tolérante. Elle résiste bien à des étés chauds et secs et supporte bien des périodes prolongées d'engorgement hivernal. Ainsi, seules sa qualité et sa vitesse de croissance risquent d'être affectées par une modification des conditions climatiques.

L'**alisier blanc** affectionne particulièrement les milieux secs. Il est le plus souvent présent de manière disséminée (comme sur la parcelle n°44). Il est sensible à la concurrence, c'est pourquoi on le favorisera comme essence associée. En station, son développement ne devait pas être trop perturbé par l'évolution climatique.

Les sols de ces stations (*Woëvre*) sont sensibles au tassement et à l'ombrage, surtout en période humide. Des plantes sociales comme les joncs, la laïche penchée ou la laïche espacée peuvent alors devenir envahissantes. Il faut éviter les ouvertures brutales du peuplement qui entraîneraient un envahissement par la canche cespiteuse, le chèvrefeuille des bois et la ronce.

Deux particularités stationnelles sur la *Woëvre*. La station n°V n'est pas caractéristique mais elle y est apparentée s'agissant de colluvions de la butte témoin (*Côte de Morimont*). Enfin, les stations n°VI de l'ouest "Du grand bois" ont un caractère hydromorphe assez marqué. Dans cette configuration, on observe des profils à couche supérieure argilo limoneuse, plus foncée, mais possédant sensiblement les mêmes propriétés que la station n°VI courante.

A noter, la présence d'une pelouse calcicole mésoxérophile à tendance continentale sur la côte de Morimont (0,39 ha). Elle n'est donc pas répertoriée comme station forestière.

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

◆ **Tableau : répartition des peuplements par familles (typologie " Plateau Lorrain ") (surfaces en ha).**

Familles	Essences					Orme diffus	Total
	Chêne pédonculé	Autres feuillus	Frêne commun	Pin noir d'Autriche	Hêtre		
Croissance active	24,27	21,24	12,89			0,80	59,20
Maturation	150,37	36,55	16,30		1,82		205,04
Mûrs pauvres	23,47	10,44					33,91
Irréguliers	1,10						1,10
TSF en cours de régénération	2,88	1,84					4,72
Régénération (semis à fourrés)	12,75						12,75
Gaulis à bas perchis					5,31		5,31
Résineux				18,69			18,69
Total	214,84	70,07	29,19	18,69	7,13	0,80	340,72



Document ONF

Essences principales :

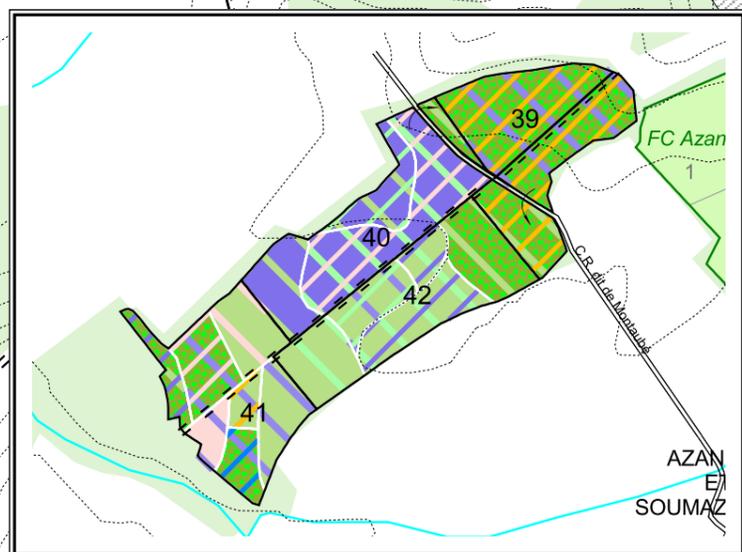
- Autres feuillus
- Chêne pédonculé
- Frêne
- Hêtre
- Orme
- Pin noir

Essences secondaires :

- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Hêtre
- Autres feuillus
- Feuillus précieux
- Frêne
- Aulne glutineux
- Orme
- Pin noir

Essences tertiaires :

- Chêne pédonculé
- Hêtre
- Autres feuillus
- Feuillus précieux
- Frêne
- Aulne glutineux
- Orme
- Pin noir



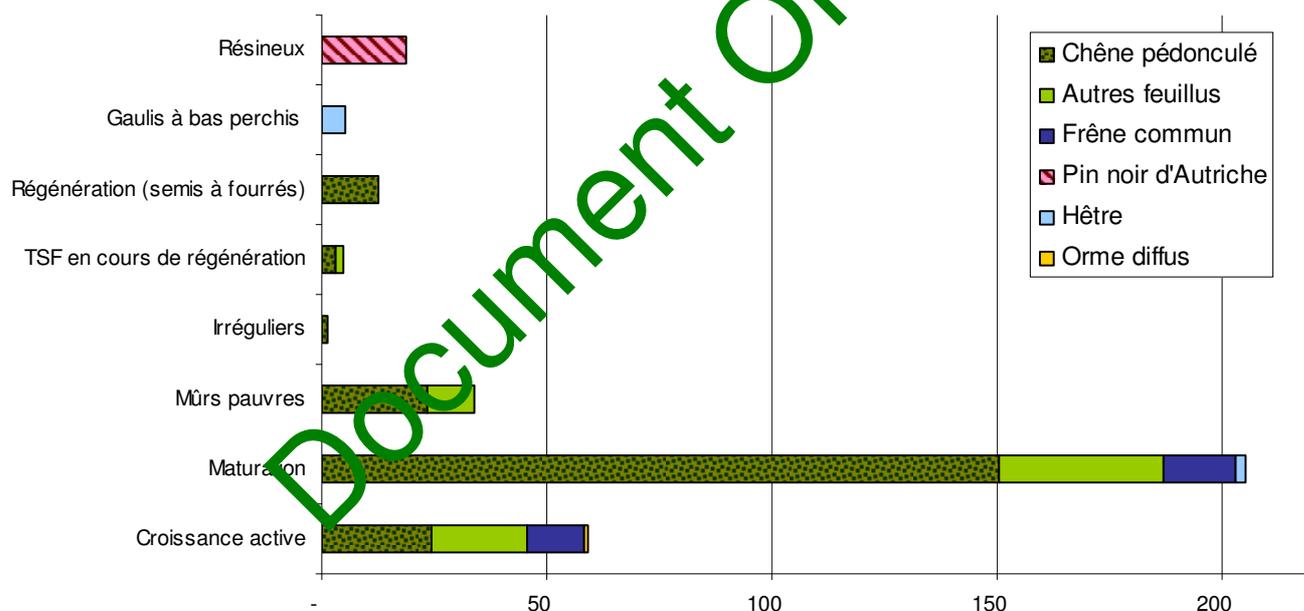
Les surfaces figurant dans le tableau ci-dessus ont été calculées d'après les zonages de peuplements. Seules les essences principales sont prises en compte dans la définition de famille (*Les feuillus divers ne sont pas compris*).

◆ **Tableau : Proportion et qualité du mélange (surfaces en ha).**

	Chêne pédonculé		Feuillus divers		Frêne commun		Pin noir d'Autriche		Hêtre		Orme lisse		Sous Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Peupl ^T pur	46,90	13,8%	1,74	0,5%	-	0%	15,07	4,4%	1,80	0,5%	-	0%	65,51	19%
Peupl ^T mélangé	136,96	40,2%	42,25	12,4%	7,20	2,1%	3,62	1,1%	3,30	1,0%	0,80	0,2%	194,13	57%
Peupl ^T très mélangé	30,98	9,1%	26,08	7,7%	21,99	6,5%	-	0%	2,03	0,6%	-	0%	81,08	24%
Sous Total	214,84	63,1%	70,07	20,6%	29,19	8,6%	18,69	5,5%	7,13	2,1%	0,80	0,2%	340,72	100%

Les surfaces figurant dans le tableau ci-dessus ont été calculées d'après les zonages de peuplements. Les peuplements purs comportent une essence majoritaire, les peuplements mélangés, deux essences majoritaires, et les très mélangés ont trois essences majoritaires.

◆ **Graphique : Répartition des essences par familles de peuplements (surfaces en ha).**



Commentaires : Dans cette forêt en cours de conversion vers la futaie régulière, le régime du taillis sous futaie a été strictement appliqué, malgré le bouleversement des deux guerres mondiales, jusqu'en 1989, année du dernier martelage en TSF, en parcelle n°26. Depuis, les coupes d'amélioration ont succédé aux coupes en TSF.

Dans le premier tableau, on constate un type de peuplements largement majoritaire représenté par les peuplements en cours de maturation (60,4% de la surface forestière). Cette classe est principalement présente sous la forme de la chênaie pédonculée (73%).

D'ailleurs, la chênaie pédonculée représente 63% des peuplements forestiers. Elle est présente dans quasiment tous les stades sylvicoles. On la retrouve en croissance active, à l'état mûr (*peuplement supérieur à 50cm de diamètre à 1,30m*), en cours de régénération (*parcelle n°41 sur 4,72 ha*), et au stade des semis à fourré (*futaie régulière < 3m*) de 2002 (*parcelles n°11 et 12*). Elle est même présente sur 1,10 ha sous forme irrégulière en parcelle n°41.

Au niveau du type de composition, on retrouve le chêne pédonculé principalement dans des peuplements mélangés.

La frênaie est également présente mais de façon localisée. On la retrouve ainsi sur les parcelles n° 9, 24, 27, 28, 29 et 40, le tout représentant 9% des peuplements forestiers. Les frênes de la parcelle n° 9 sont considérés comme mûrs avant la fin du présent aménagement. Le frêne commun se rencontre principalement dans des peuplements très mélangés.

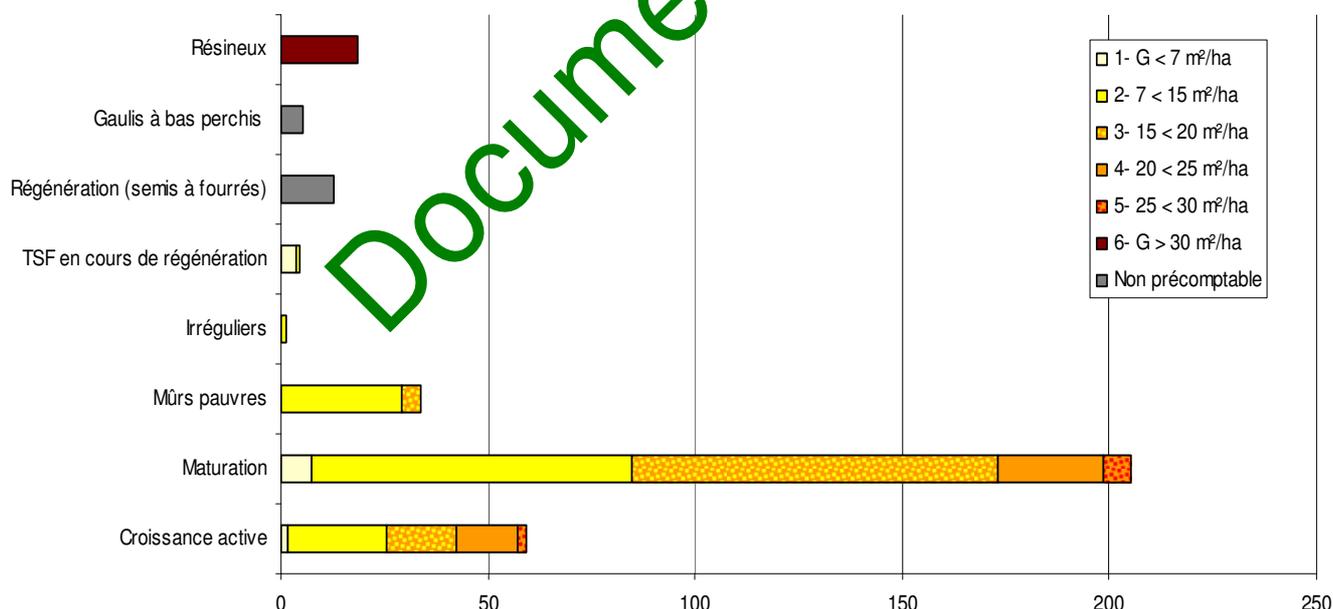
Les hêtres et les pins noirs d'Autriche sont présents uniquement sur la parcelle n° 44 de la Côte de Morimont. Ils sont issus d'une plantation de 15,20 ha de pins et de 5 ha de hêtre réalisée par des prêts en travaux du FFN de 1978. Une partie des hêtres est issue de plantation de 1981 et 1991. D'ailleurs, sur la parcelle n° 44, le pin noir d'Autriche représente aujourd'hui 54 % de la densité tandis que le hêtre lui occupe 35 % de la densité. La densité moyenne sur cette parcelle est de 1 190 tiges/ha. Il faut préciser que cette parcelle est très mal desservie.

Enfin, on retrouve un peu d'orme lisse sur les stations les plus humides de la forêt communale (parcelles n° 9, 40 et 41).

Une remarque doit être faite sur le capital des différents peuplements. A l'échelle de la forêt et en prenant en compte uniquement le capital de la réserve, on remarque que les peuplements sont centrés sur deux classes. Il y a la classe des peuplements ouverts (7 à 15 m²/ha) qui représente 40 % des peuplements forestiers, et il y a la classe des peuplements entrecroisés (15 à 20 m²/ha) qui représente environ 30 % de la surface forestière. Les classes de surfaces terrières les plus basses se situent dans les parcelles n° 1 à 4. Enfin, les peuplements fermés sont constitués uniquement de la pinède de la parcelle n° 44.

Lorsque l'on prend en compte toutes les essences de la forêt, on remarque que les peuplements sont centrés sur des classes plus importantes. (26 % en classe 3 ; 33,8% en classe 4 ; 19 % en classe 5).

◆ **Graphique : Répartition du capital des essences principales par familles (surfaces en ha).**



La forêt communale de Romagne-sous-les-Côtes est donc un taillis sous futaie en cours de conversion vers la futaie régulière. Il s'agit principalement d'une chênaie pédonculée en maturation assez lâche en réserves, mais avec un sous étage et des essences d'accompagnement bien présents.

Les problèmes qui ressortent de l'analyse des peuplements sont les suivants :

- ↪ Beaucoup de parcelles classées mûres (*typologie*) mais avec des diamètres trop faibles.
- ↪ 5 % de la surface en jeunes peuplements.
- ↪ 60 % des peuplements en phase de maturation.
- ↪ La parcelle n° 44 est mal desservie pouvant gêner la gestion forestière.
- ↪ La parcelle n° 44 a bénéficié de prêt en travaux du FFN.
- ↪ Les parcelles n° 9, 26, 28 et 29 possèdent des sols très sensibles sur des habitats prioritaires.

Point particulier sur la pelouse calcaire mésoxérophile de la Côte de Morimont (parcelle n°44) :

Classement des Ateliers Techniques des Espaces Naturels (ATEN) en fonction de la base CORINE BIOTOPE (*Cahiers d'habitats Natura 2000 - Habitats agropastoraux - Tome 4 - Volume 2 - page 150-153*) :

- **34-3** : Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes ⇨ *Festuco-Brometea*
- **34-32** : Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides ⇨ *Mesobromion*
- **34-322** : Pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus*
- **34-3227** : *Mesobromion* jurassique du bassin parisien

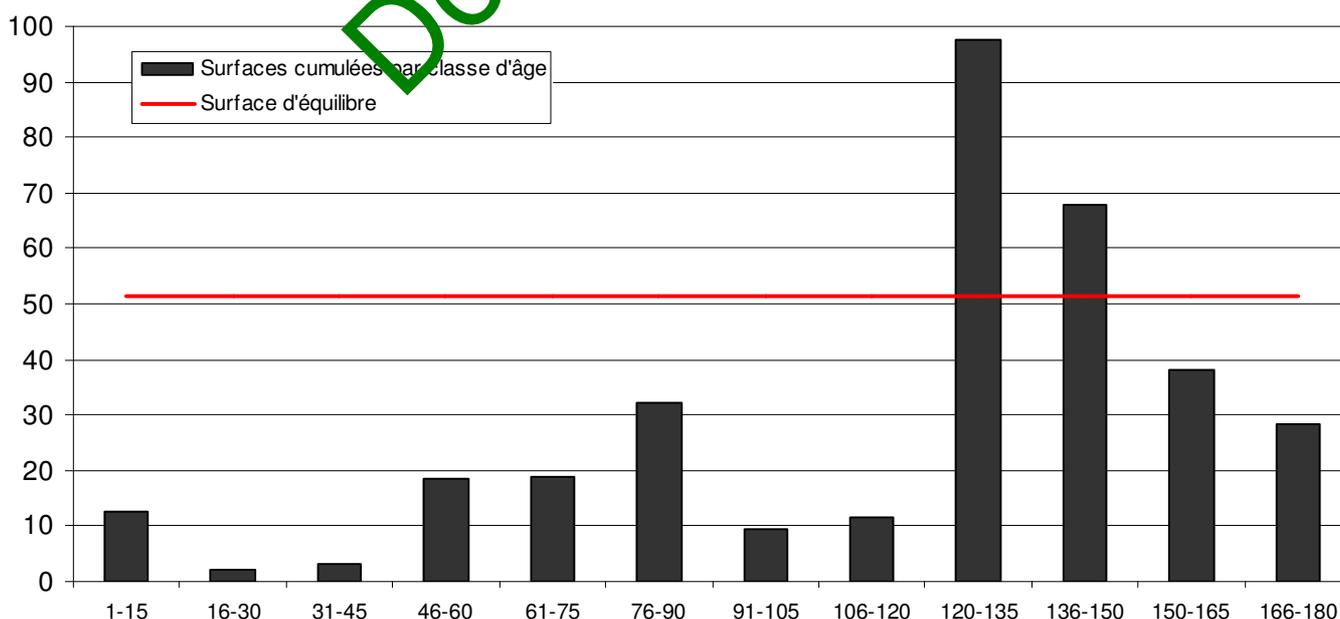
En général, il s'agit de pelouses rases à mi-rases, souvent très recouvertes, dominées par les hémicryptophytes, notamment les poacées (*Brome dressé*). On retrouve parfois une strate arbustive constituée souvent de genévriers épars accompagnés d'arbustes. Elles se caractérisent par une diversité floristique importante avec deux pics de floraison (avril-juin et août-octobre).

◆ **Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt**

	Futaie	"Peuplements issus de T.S.F"	Autres peuplements	Total
Surface (l)	36,75	302,97	-	340,72
%	11%	89%	-%	100%

Carte des peuplements en annexe.

Histogramme des classes d'âge :



1.2.2.2 - Etat du renouvellement

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :	33,28 ha
--	----------

Parcelles	Stock de régénération par essences				Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régénération de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	Classe 2 (installée) régénération < à 3 m de quantité suffisante, ou plantation > à 1 an (ha)	Classe 3 (installée) Régénération > à 3 m de haut (ha)	
24	7,42	-	-	-	Régénération naturelle de chêne pédonculé et chêne sessile
30	8,24	-	-	-	
42	-	9,43	-	-	Régénération naturelle de chêne pédonculé et feuillus précieux
11	-	-	5,99	-	Régénération naturelle de chêne pédonculé
12	-	-	6,76	-	
41	4,30	4,72	-	-	Régénération naturelle de chêne pédonculé et feuillus précieux
Total	19,96	14,15	12,75	-	

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	12,75	UG n° 11 et 12
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	14,15	UG n°41 (correspond à n° 41r) et 42
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	-	-
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé	-	-

Les surfaces de régénération acquises sont nettement inférieures à ce que prévoyait l'aménagement passé.

Commentaires : les essences objectif obtenues sont conformes à l'objectif fixé. Actuellement, seules deux parcelles ont été régénérées en entier, et deux autres ont été entamées.

La **parcelle n° 11** est une régénération naturelle de chêne pédonculé (*prévue à entamer seulement*). On retrouve beaucoup d'essences d'accompagnement comme le tilleul ou le charme. La coupe d'ensemencement a eu lieu en 1997, les coupes secondaires en 2002, 2003, 2005 et 2008 avec pour finir le martelage de la coupe définitive en 2010. Les semis ont (*en 2010*) une taille inférieure à 3 mètres de hauteur. L'exploitation sera réalisée durant l'hiver 2011-2012.

La **parcelle n° 12** est une régénération naturelle de chêne pédonculé (*prévue à entamer seulement*). On retrouve beaucoup d'essences d'accompagnement comme le tilleul ou le charme. La coupe d'ensemencement a eu lieu en 1999, les coupes secondaires en 2002, 2003, 2005 et 2008 avec pour finir le martelage de la coupe définitive en 2011. Les semis ont (*en 2010*) une taille inférieure à 3 mètres de hauteur. L'exploitation sera réalisée durant l'hiver 2011-2012.

La **parcelle n° 41** n'est pas une parcelle homogène. Une différence est notable entre la partie nord et la partie sud. Le travail de mise en régénération a seulement été réalisé sur la partie nord, identifiée aujourd'hui comme unité de gestion n° 41r. La seconde partie (*au sud de la tranchée*) sera parcourue par des coupes d'amélioration, identifiée par l'unité de gestion n° 41a.

Durant le précédent plan de gestion, il a seulement été réalisé un relevé de couvert en 1997, ainsi qu'un peignage de la ronce en 2002.

La **parcelle n° 42**, considérée à l'époque comme "*à durée de survie limitée*", a eu une coupe d'ensemencement en 1995. Les cloisonnements sylvicoles ont été créés en 1998 à 12 mètres d'axe en axe. Des interventions en dégagement ont été réalisées en 1996, 1999, 2000 et en 2002. Un peignage de la ronce a également été réalisé en 1999 et en 2002. Ces travaux sylvicoles ont bénéficié d'aides de l'Etat à hauteur de 21 % et d'une subvention du conseil régional de 30 %.

Aujourd'hui, la survie des rares semis présents n'est pas assurée. En effet, la dynamique de la ronce conjuguée au manque de suivi ont pris le pas sur la régénération naturelle de cette parcelle. Par ailleurs, la faible densité des semenciers n'est pas un avantage sur ce genre de peuplement.

Les **parcelles n° 24 et n° 30** n'ont pas été régénérées. Elles ont respectivement été travaillées en coupes d'amélioration en 1988 et en 2003.

Le groupe de régénération élargi n'a pas été entièrement respecté. En effet, seulement 12,75 ha ont été régénérés au lieu des 33,28 ha prévus, soit 38 % de la prévision convenue.

1.2.2.3 – Inventaires réalisés

↳ 303,97 ha ont été inventoriés par échantillonnage statistique systématique, de type relascopique sur placettes temporaires, à la densité de 1 point/ha en 2010. La synthèse de cet inventaire se trouve dans le tableau des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur.

↳ 24,39 ha ont été inventoriés par échantillonnage statistique systématique, par placettes temporaires à surface fixe (3 ares) pour une erreur relative calculée de 17 % et un taux d'échantillonnage de 3 %. La synthèse de cet inventaire se trouve dans le tableau des résultats d'inventaire par essences et classes de diamètre.

◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Essences	surface terrière		B		BM		GB		TGB		Volume bois fort (tige + houpp.)	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³ /ha	%
Feuillus divers	0,05	0,2%	0,00	0,0%	0,04	0,2%	0,01	0,0%	-	0,0%	0,62	0,2%
Aulne glutineux	0,21	0,9%	0,10	0,5%	0,11	0,5%	-	0,0%	-	0,0%	2,01	0,8%
Bouleaux	0,42	1,9%	0,24	1,1%	0,18	0,8%	-	0,0%	-	0,0%	3,84	1,5%
Charme	4,34	19,6%	2,65	12,0%	1,65	7,4%	0,04	0,2%	-	0,0%	39,05	15,6%
Chêne pédonculé	11,37	51,3%	0,47	2,1%	5,68	25,6%	4,13	18,6%	1,09	4,9%	141,42	56,6%
Chêne sessile	0,28	1,3%	0,01	0,0%	0,15	0,7%	0,10	0,5%	0,02	0,1%	3,47	1,4%
Frêne commun	2,72	12,3%	0,59	2,7%	1,69	7,6%	0,42	1,9%	0,02	0,1%	29,97	12,0%
Tilleuls	0,64	2,9%	0,28	1,3%	0,34	1,5%	0,02	0,1%	-	0,0%	6,27	2,5%
Erable champêtre	0,31	1,4%	0,20	0,9%	0,10	0,5%	0,01	0,0%	-	0,0%	2,75	1,1%
Erable sycomore	0,13	0,6%	0,03	0,1%	0,08	0,4%	0,02	0,1%	-	0,0%	1,42	0,6%
Tremble	1,26	5,7%	0,18	0,8%	1,03	4,6%	0,05	0,2%	-	0,0%	14,01	5,6%
Hêtre	0,24	1,1%	0,03	0,1%	0,09	0,4%	0,10	0,5%	0,02	0,1%	2,91	1,2%
Merisier	0,02	0,1%	0,02	0,1%	-	0,0%	0,00	0,0%	-	0,0%	0,19	0,1%
Orme lisse	0,14	0,6%	0,02	0,1%	0,09	0,4%	0,02	0,1%	0,01	0,0%	1,61	0,6%
Pommier - Poirier	0,02	0,1%	-	0,0%	0,02	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	0,23	0,1%
TOTAL	22,2	100%	4,8	22%	11,3	51%	4,9	22%	1,2	5%	249,8	100%

Ces données concernent les parcelles et unités de gestion suivantes : 1 à 10, 13 à 43.
Le tableau détaillé par unité de gestion est annexé.

◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et classes de diamètre

Essences		10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	Total
Pin noir d'Autriche	nbre /ha	124	107	152	97	72	43	19	15	11	7	1	647
	G^* (m^2/ha)	0,97	1,88	4,78	4,78	5,09	4,11	2,35	2,33	2,09	1,58	0,38	30,34
Hêtre	nbre /ha	303	79	28	4	-	-	1	-	-	-	-	415
	G^* (m^2/ha)	2,38	1,39	0,88	0,20	-	-	0,17	-	-	-	-	5,01
Feuillus divers	nbre /ha	45	7	4	1	-	1	-	1	-	-	-	60
	G^* (m^2/ha)	0,36	0,12	0,13	0,07	-	0,13	-	0,21	-	-	-	1,01
Merisier	nbre /ha	23	12	-	1	-	-	-	-	-	-	-	36
	G^* (m^2/ha)	0,18	0,21	-	0,07	-	-	-	-	-	-	-	0,46
Erable sycomore	nbre /ha	24	4	3	1	-	-	-	-	-	-	-	32
	G^* (m^2/ha)	0,19	0,07	0,08	0,07	-	-	-	-	-	-	-	0,41
TOTAL	nbre /ha	519	208	187	105	72	44	20	16	11	7	1	1 189
	G^* (m^2/ha)	4,07	3,68	5,86	5,17	5,09	4,23	2,51	2,54	2,09	1,58	0,38	37,22

* G : surface terrière

Ces données concernent les parcelles et unités de gestion suivantes : 44.

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	0,39	13,63	285,23	41,86	341,11

La production globale moyenne de la forêt est estimée à 5,5 m³/ha/an (soit 0,57 m²/ha/an) pour le **chêne pédonculé**, au seuil de diamètre 7,5 cm.

La production globale moyenne de la forêt est estimée à 6,9 m³/ha/an (soit 0,65 m²/ha/an) pour le **frêne commun**, au seuil de diamètre 7,5 cm.

La production globale moyenne de la forêt est estimée à 5,0 m³/ha/an (soit 0,51 m²/ha/an) pour le **hêtre**, au seuil de diamètre 7,5 cm.

Voir page 49 de la DRA pour le détail par essence et par région IFN.

1.3.1.1 – Volumes de bois produits

◆ Tableau synthétique de la production moyenne

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,39	4,12

Sources : Production de référence calculée par l'Inventaire Forestier National, avec un diamètre de précomptage de 17,5cm.
Peuplement de référence : Mélanges de futaie et taillis à faible couvert de réserves avec le chêne pédonculé en essence principale.

◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Le tableau suivant indique les volumes récoltés durant la période 1993-2007.

Volumens commerciaux récoltés (m ³)											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
9 030	4 240	5 745	8 763	-	-	-	480	-	1 111	14 775	14 594
											Ecart
											- 1%

soit 973 m³/an et 2,86 m³/ha/an.

Pour mémoire, la récolte de la période 1977-1992 s'élève à 1,73 m³/ha/an.

Voir le bilan des récoltes passées en annexe.

Les volumes totaux récoltés sur la forêt communale correspondent à la prévision de l'aménagement 1993-2007. Bien que la surface réellement travaillée et exploitée en coupe de régénération soit bien inférieure à la prévision, ce manque se compense par la dynamisation de la sylviculture et un travail dans le charme (*non précomptable notamment*) plus appliqué.

Les volumes des produits ligneux sont répartis comme suit : 58 % de bois vendu sur pied, 1 % de bois vendu façonné, 22 % de bois délivré et 20 % de bois invendu (*période 2004-2008*).

Les recettes des produits ligneux sont répartis comme suit : 84 % du bois vendu sur pied, 3 % du bois vendu façonné, 13 % de bois délivré (*période 2004-2008*).

Les produits accidentels représentent en moyenne annuelle 8 % du volume récolté ces quinze dernières années.

1.3.1.2 – Desserte forestière

Type de desserte		Longueurs totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel <i>Touristique, pastoral, cynégétique...</i>
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	-	2,2	oui	-	-	Différents usagers de la forêt (<i>exploitants forestiers, affouagistes, promeneurs, chasseurs</i>)
	empierrées	3,1			Moyen	A hauteur des parcelles n° 15-16 et de la n° 6	
	terrain nat.	4,4			Bon	Accessibilité de la parcelle n° 44	
Routes publiques participant à la desserte*		-	-	-	-	-	
Autres routes participant à la desserte		-	-	-	-	-	
Pistes et sommières		-	-	-	-	-	
Ancrages câbles		Nombre :	-	-	-	-	

* Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

La forêt est globalement bien desservie. Cependant, la parcelle n° 44 est enclavée. Il existe sur celle-ci un réseau de piste DFCl en terrain naturel créé en 1978 avec l'aide des prêts en travaux du FFN, mais seul un chemin rural *dit de Morimont* permet l'accès à la parcelle. Bien que n'appartenant pas à la forêt communale, ce chemin devrait être empierré afin de pouvoir sortir les bois.

La commune de Romagne sous les Côtes a bénéficié de subvention (*cofinancement FEOGA 1996*) pour la création de 2 000 mètres de route forestière empierrée sur le canton du Grand Bois. Le versement de 1997 s'élève à hauteur de 13 224 €. Par ailleurs, la commune de Romagne sous les Côtes a également bénéficié de subvention (*cofinancement FEOGA 1998*) pour la création de 350 mètres de route forestière empierrée entre les parcelles n° 12 et 15. Le versement de 1998 s'élève à hauteur de 4 309 €.

La forêt est parcourue par de nombreux cours d'eau ce qui ne facilite pas la mobilisation des bois. Il y aura lieu de prévoir des modes de débardages alternatifs. Dans tous les cas il faudra respecter les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA n° 2006-1772).

La desserte figure sur la carte d'aménagement en annexe.

1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		23,20	317,91	-	341,11

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. Par ailleurs, la forêt est concernée par un habitat prioritaire. Il s'agit de la station D-WO_III de Woëvre s'étalant sur 18,44 ha. L'habitat correspondant est la *Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens* (91EO ; 44-3).

◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
Eléments du territoire orientant les décisions			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS) ZPS n° FR4112001	313,47	<p>Ce site exceptionnel abrite tout au long de l'année une avifaune riche et diversifiée, notamment plusieurs espèces de l'annexe I de la directive 79/409/CEE Oiseaux.</p> <p>Il s'agit, tout d'abord du site majeur en France pour la Grue cendrée. Cette zone accueille ainsi la quasi-totalité de la population de cette espèce nichant en Lorraine (4 à 5 couples) et en France, la Lorraine étant la seule région française accueillant actuellement la reproduction de celle-ci. Le site accueille également environ 10 000 individus en migration et plusieurs centaines d'oiseaux en hivernage ce qui est tout à fait remarquable.</p> <p>En période de reproduction, les roselières des étangs abritent des espèces sensibles comme le Butor étoilé et le Busard des roseaux. Elles abritent également quelques couples de Rousserolle turdoïde, espèce en forte régression mais aussi la Locustelle luscinoïde. De plus, la reproduction de la Grande Aigrette et du Gorgebleue à miroir est fortement suspectée sur le site.</p> <p>Le site constitue également un lieu de halte migratoire privilégié pour de nombreux oiseaux de passage comme le Balbuzard pêcheur, la Cigogne noire (dont la nidification est en cours de recherche), la Marouette ponctuée et la Guifette noire.</p> <p>Tout au long de l'année de très nombreux anatidés trouvent refuge sur les étangs du site comme le Canard chipeau, la Sarcelle d'hiver, le Canard souchet, le Fuligule milouin et le Fuligule morillon. L'Oie cendrée y est reproduit pour la première fois en 2012. En automne et en hiver, le Harle pie, le Harle bièvre et le Garrot à oeil d'or peuvent également y être notés.</p> <p>Les milieux forestiers abritent quelques couples de Gobemouche à collier, de Pic noir et de Pic mar. Ils y reproduisent également le Milan noir et la Bondrée apivore.</p> <p>Une belle population de Pie-grièche écorcheur fréquente les milieux ouverts du site qui accueille aussi quelques couples de Pie-grièche grise.</p> <p>Enfin, le site voit passer plus au moins régulièrement des espèces rares comme le Plongeon arctique, le Plongeon catmarin, le Grèbe esclavon, le Grèbe jougris, le Cygne sauvage, l'Oie des moissons, la Macreuse brune, l'Eider à duvet, le Faucon émerillon ou encore le Pygargue à queue blanche.</p>	<p>Le site n'est pas considéré comme très vulnérable. Cependant, il faut toutefois évoquer les changements potentiels de l'occupation des sols notamment sur les bassins versants des étangs (transformation de prairies en terres cultivées qui aurait un effet négatif sur la qualité des eaux d'aménées qui deviendraient alors fortement chargées en matière en suspension, facteur d'envasement) et l'utilisation toujours plus importante de biocides. Il convient également de veiller à la tranquillité du site (indispensable pour certaines espèces) en veillant notamment au développement d'activités incompatibles avec celle-ci. Enfin, le défaut d'entretien de certains milieux, comme les roselières, peut être la cause du déclin de certaines espèces d'oiseaux.</p>
ZNIEFF de type I	35,61	ZNIEFF n°410000520	-
ZNIEFF de type II	341,11	ZNIEFF n°410010382	-

La totalité de la forêt est située dans le couloir balisé de passage des grues cendrées (*Grus grus*). Des enjeux ornithologiques moyens existent correspondant à la zone étendue de stationnement de la grue cendrée. Des enjeux ornithologiques forts existent correspondant à des zones d'échanges intenses d'avifaune. Cela correspond à la zone de déplacement autour de la zone humide de Spincourt. Aucune plante invasive n'a été recensée à ce jour.

◆ Tableau des espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non	Espèce réglementée oui/non
Faune remarquable				
Chat forestier <i>Felis sylvestris sylvestris</i>	Toute la forêt	Observations régulières sur la forêt communale.	oui	oui
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	Côte de Morimont	Inventaire herpétologique ONF de 2011	oui	oui
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>			oui	oui
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>	Parcelles n° 34 à 38	Inventaire ornithologique ONF pour la ZPS n° FR4112001	oui	oui
Flore remarquable				
Marguerite de la Saint-Michel <i>Aster amellus</i>	Parcelles n° 33 à 44	Inventaire botanique pour la ZNIEFF n° 410000520	oui	oui
Trèfle d'eau <i>Menyanthes trifoliata</i>			oui	oui
Parnassie des marais <i>Parnassia palustris</i>			oui	oui
Anémone pulsatile <i>Pulsatilla vulgaris</i>			oui*	oui
Orchis bouffon <i>Anacamptis morio</i>			non	oui
Laïche de Davall <i>Carex davalliana Sm.</i>			oui	non
Laïche puce <i>Carex pulicaris</i>			oui	non
Céphalantères à grandes fleurs <i>Cephalanthera damasonium</i>			non	oui
Céphalantères à longues fleurs <i>Cephalanthera longifolia</i>			non	oui
Orchis à larges feuilles <i>Dactylorhiza fistulosa</i>			non	oui
Orchis incarnat <i>Dactylorhiza incarnata</i>			non	oui
Orchis négligé <i>Dactylorhiza praetermissa</i>			oui	oui
Orchis vert <i>Dactylorhiza viridis</i>			oui	oui
Épipactis rouge sombre <i>Epipactis atrorubens</i>			non	oui
Épipactis à larges feuilles <i>Epipactis helleborine</i>			non	oui
Épipactis à petites feuilles <i>Epipactis microphylla</i>			oui	oui
Linaigrette à feuilles larges <i>Eriophorum latifolium</i>			oui	non
Gymnadénie moucheron <i>Gymnadenia conopsea</i>			non	oui
Orchis bouc <i>Himantoglossum hircinum</i>			non	oui
Listère ovale <i>Listera ovata</i>			non	oui
Néottie nid-d'oiseau <i>Neottia nidus-avis</i>			non	oui
Ophrys abeille <i>Ophrys apifera</i>			non	oui
Ophrys litigieux <i>Ophrys araneola</i>			non	oui
Ophrys araignée <i>Ophrys aranifera</i>	non	oui		
Ophrys bourdon <i>Ophrys fuciflora</i>	non	oui		

¹ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

Espèces remarquables	Localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée	Espèce réglementée
Flore remarquable (suite)				
Ophrys mouche <i>Ophrys insectifera</i>	Parcelles n° 43 à 44	Inventaire botanique pour la ZNIEFF n° 410000520 Inventaire ONF Verdun	non	oui
Orchis pyramidal <i>Anacamptis pyramidalis</i>			non	oui
Orchis homme pendu <i>Orchis anthropophora</i>			non	oui
Orchis mâle <i>Orchis mascula</i>			non	oui
Orchis militaire <i>Orchis militaris</i>			non	oui
Orchis pourpre <i>Orchis purpurea</i>			non	oui
Platanthère à deux feuilles <i>Platanthera bifolia</i>			non	oui
Orchis verdâtre <i>Platanthera chlorantha</i>			non	oui
Tamier commun <i>Tamus communis</i>			oui*	non
Anémone sauvage <i>Anemone sylvestris</i>			oui	non

oui* : Espèces pouvant être réglementée par arrêté préfectoral

: Livre rouge des espèces menacées en France (différents niveaux de classement selon les espèces)

Les autres éléments de faune courante en Lorraine (renard, divers mustélidés et rongeurs...) sont présents sur la forêt.

◆ Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire	Code Natura 2000	Code CORINE BIOTOPE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Hêtraie à mélique <i>Asperulo-Fagetum</i>	non	9130	41-131	Type d'habitat très répandu tendant encore à s'étendre du fait de la déprise agricole ; Tendance fréquente à la conversion des taillis sous futaie en futaie ; - Peu de menaces potentielles, les enrésinements sont très ralentis sur l'aire de cet habitat ; La sensibilité aux chablis, la présence de variantes xéroclines, obligent à une vigilance accrue lors des opérations de gestion : - Transformations vivement déconseillées ; - Maintenir et favoriser le mélange des essences ; - Régénération naturelle à privilégier ; - Adapter les opérations de gestion courante ; - Etre plus attentif sur les sols à sensibilité marquée au tassement ; - Maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissant.	106,42
Hêtraies à Dentaires <i>Dentario enneaphyllidi-Fagetum</i>	non	9130	41-133	Type d'habitat dont l'aire s'étend légèrement avec les reconquêtes forestières liées à la déprise pastorale. <u>Menaces potentielles</u> : - Régénérations réalisées sur de trop grandes surfaces et échouant ; - Plantations.	15,75
Hêtraie à laïches <i>Carici-Fagetum</i>	non	9150	41-161	Les sols superficiels sont sujets à la dessiccation et le bilan hydrique peut être défavorable assez rapidement : une prudence s'impose donc dans toute opération de gestion au niveau de l'habitat et notamment les interventions sur le couvert forestier : - Transformations vivement déconseillées ; - Gestion du couvert forestier et régénération ; - Maintien d'une strate arbustive et dosage de la lumière ; - Mélange des essences au sein du couvert forestier	5,94

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire	Code Natura 2000	Code CORINE BIOTOPE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère <i>Primulo-Carpinetum</i>	non	9160	41-23	<i>Se référer à l'habitat 44-3</i>	6,66
Chênaie-charmaie du Nord-Ouest <i>Stellario-Carpinetum</i>	non	9160	41-241	- Stabilisation après les déforestations anciennes ; - Tendanc à s'étendre actuellement du fait de la déprise agricole (par des phases juvéniles à Frênes et Erables) ; - Enrésinements encore observés ; Populiculture dans les zones basses.	178,56
Chênaies-charmaies de Lorraine sur marnes <i>Pulmonario-Carpinetum</i>	non	9160	41-242	Sols pouvant présenter une certaine fragilité : Tassement des sols légèrement hydromorphes à dominante limoneuse. On remarque un très fort développement de la ronce et du noisetier en cas d'ouverture brutale du couvert forestier. - Transformations vivement déconseillées ; - Maintien d'un couvert minimum ; - Développement des jeunes peuplements ; - Intérêt multiple de conserver une diversité d'essence.	7,90
Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens <i>Alno-Padion p.</i> <i>(Fraxino-Alnion glutinosae)</i>	oui	91E0	44-3	- Déforestations anciennes ayant détruit de grandes surfaces de cet habitat ; - Destruction du peuplement existant au profit d'une peupleraie en monoculture ; - Modification du cours de la rivière (curage et non nettoyage du lit majeur) ; - plantations de peupliers voisines avec opération de curage ; - Impact sur la dynamique de l'eau au sein des frênaies-ormes contiguës résiduelles. Dépendance vis-à-vis de la dynamique fluviale : - Préserver le cours d'eau et sa dynamique ; - Transformations fortement déconseillées ; - Prise en compte de la fragilité de l'habitat par sa forte interaction avec l'hydrosystème ; - Veiller à une adéquation type d'engins - fréquence de leur utilisation avec les caractéristiques du sol ; - Travaux lourds du sol déconseillés ; - Travaux de drainage déconseillés ; - Veiller à ne pas répandre de lubrifiant ou de carburant, sources de pollution ; - L'usage de produits agropharmaceutiques est à proscrire à proximité immédiate des zones d'écoulement ; - Ne pas laisser de rémanents préjudiciables au cours d'eau ni dans les zones inondables ; - Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L232-1 du code rural) comprenant la coupe d'arbres de berge dangereux et le recépages des saules.	18,44
Bois marécageux d'aulnes <i>Alnion glutinosae</i>	non	hors DH	44-91	<i>Se référer à l'habitat 44-3</i>	1,05
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides <i>Mesobromion</i>	non	6210	34-3227	<i>(Seslerio-Mesobromion, Potentillo-Brachypodion pinnati)</i>	0,39

Les habitats sont représentés sur la carte des stations.

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. La forêt est concernée par un habitat naturel prioritaire.

1.3.3 – Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

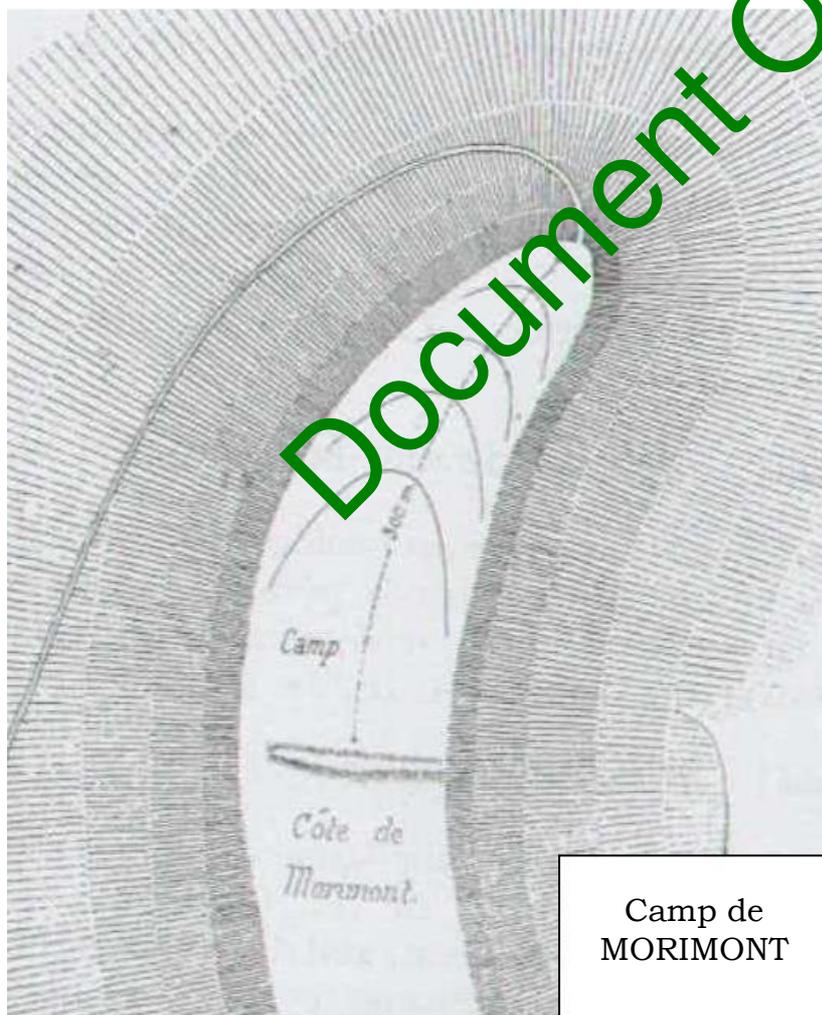
Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		316,72	24,39	-	341,11

1.3.3.1 – Accueil et paysage

La forêt comporte une zone paysagère sensible. Elle constitue une parcelle forestière sans statut de protection paysagère mais avec une visibilité externe forte. Il s'agit donc d'un enjeu reconnu.

La Côte de Morimont possède des blockhaus de la guerre 1914-1918. L'ancien Quart en réserve notamment, était couvert de baraques.

Par ailleurs, on rencontre sur cette parcelle des vestiges de camp romain. En effet, il se trouve un site fortifié de hauteur à éperon barré (*surface : 3 ha*) qui contrôle le Chemin de la Reine blanche. Protégé par des pentes rapides au nord, à l'est et au sud, le site est défendu à l'ouest par un rempart de terre (*hauteur : 5 à 6m*) précédé d'un fossé. Trois passages ont été aménagés. On y trouve des fragments de *tegulae* (*tuiles plates qui servaient à couvrir les toits*) et de briques calcinées qui témoignent d'aménagement antiques.



Sur l'illustration ci-contre :

La représentation de la Côte de Morimont de Romagne-sous-les-Côtes de F. Liénard en 1885 (*pl. II, 3*).

Il est inscrit 300 mètres entre le fossé et le chemin de la Reine blanche.

Source de l'illustration :
Carte archéologique de la Gaule -
La Meuse (55) -
Franck Mourot -
Fig. 366 - page 483

Camp de
MORIMONT

◆ Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Élevé	Parcelle n°44 <i>"Côte de Morimont"</i>	Cette butte, qui culmine à 361 mètres NGF, est une butte témoin remarquable qui doit être considérée, de par sa topographie et sa situation géographique, comme un lieu à protéger et à entretenir. Par ailleurs, ce site et les buttes avoisinantes sont actuellement classés en ZNIEFF.

1.3.3.2 – Ressource en eau potable

Sans objet.

Document ONF

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
La forêt possède de fortes potentialités sur 12% de sa surface, en termes de production et au niveau du choix des essences. Le reste de la forêt est concerné par des potentialités moyennes.	Le chêne sessile sera l'essence objectif sur 30% de la forêt contre 56% en chêne pédonculé. On travaillera au profit de la diversité, en favorisant les essences associées adaptées aux stations.
Les peuplements sont majoritairement dans une phase de maturation (60%), et pour un tiers au stade de jeunes peuplements et croissance active (23%).	Toutes les parcelles seront maintenues dans un traitement régulier (ou de <i>conversion vers la futaie régulière en réalité</i>) d'après le guide de chênaie continentale, et la hêtraie de Lorraine (parcelle n°44).
La forêt accuse une surface faible de peuplements mûrs, limitant ainsi le choix des parcelles à régénérer. Il est également nécessaire de limiter au maximum les sacrifices d'exploitabilité.	La limitation des sacrifices d'exploitabilité se fera aux dépens de la surface du groupe de régénération. Pour ce faire, le groupe de régénération sera à ouvrir et à terminer.
De par son assise géologique et sa composition stationnelle, la forêt communale est composée à 39% de sols très sensibles au tassement. Cela est d'autant plus important que la tâche faucheuse est assez dynamique sur la forêt communale.	Les techniques sylvicoles (<i>cloisonnements</i>), d'exploitation (<i>orientation des arbres, matériels et époque de débardage</i>) devront tenir compte de cette contrainte forte.
Fonction écologique	
Présence sur la quasi totalité de la forêt de la zone de protection spéciale Natura 2000 dite "Forêts et zones humides du pays de Spincourt".	Cf 1.3.2. - Fonction écologique ; sous partie "Statuts réglementaires et zonages existants"
La présence du chat forestier sur la forêt, tout comme la possibilité d'avoir des espèces d'oiseaux nichant au sol est un facteur écologique important.	Les périodes d'utilisation d'engin de broyage mécanique comme le gyrobroyeur devront éviter les périodes de pontes, couvaisons, nichées et portées (<i>du 15 avril au 31 juillet</i>).
D'après les inventaires réalisés par l'ONF, M. Parent et celui de la ZNIEFF, plusieurs espèces végétales d'importance sont présentes sur la parcelle n°44.	Il sera nécessaire de déterminer la présence d'une de ces espèces avant une intervention quelconque.
La présence d'un habitat prioritaire sur la forêt communale correspondant à la station III de Woëvre incluant une difficulté de gestion et d'exploitation.	Il sera nécessaire de se conforter aux recommandations des cahiers des habitats avant toute intervention.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)	
L'affouage se pratique sur toute la forêt (<i>mis à part la pinède</i>).	Il est nécessaire de continuer ce droit en assurant un certain volume annuel dans les limites sylvicoles de ce que peut fournir une parcelle.
Bien que possédant des intérêts écologiques, scientifiques et patrimoniaux, la Côte Morimont est une butte témoin chargée d'Histoire et visible de loin.	La réalisation de coupe prendra en compte l'aspect paysager, tant du point de vue de la fréquence que dans la technique d'exploitation. Par ailleurs, ces coupes seront subordonnées à la réalisation de l'empierrement du chemin rural de Morimont.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
La parcelle n° 44 est enclavée. Le schéma de desserte environnant ne permet pas l'exploitation régulière des peuplements.	Une partie des recettes provenant de la forêt communale pourraient être employée dans l'empierrement du chemin rural de Morimont. Cela permettrait de désenclaver cette parcelle en permettant l'accès à des grumiers.

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	340,72	336,85
Sous-total : surface en sylviculture	340,72	336,85
Hors sylviculture	0,39	
Total : surface retenue pour la gestion	341,11	336,89

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : Critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations
Hêtre	-	11,72	120	55	Alisiers, charme	C-PC_PX. C-PC_VS.
	-	15,75	100	65	Erables, tilleuls à grandes feuilles, orme de montagne	C-PC_VNE
Aulne glutineux	-	1,05	70	45	Orme lisse, Bouleaux	D-WO_I
Chêne pédonculé	Frêne commun possible en essence objectif principale	6,66	140	70	Erables, aulne glutineux, orme lisse, tremble, bouleaux	D-WO_II
	-	7,90		65	Fruitiers, orme lisse, érables	D-WO_IV
	Chêne sessile possible en essence objectif principale	17,56	130	65	Alisier torminal, érable champêtre, charme, tremble, tilleul à petites feuilles, fruitiers	D-WO_VI
Frêne commun	-	18,44	70	55	Chêne pédonculé, aulne glutineux, orme champêtre	D-WO_III
Chêne sessile	Hêtre possible en essence objectif principale	0,86	180	60	Chêne pédonculé, érable sycomore, alisier torminal	D-WO_V
		99,78		70	Alisier torminal, fruitiers, chêne pédonculé, tilleul à petites feuilles	D-WO_VII D-WO_VIII
Total surface en sylviculture		340,72				

Essences actuellement présentes et non adaptées : Critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations
Chêne pédonculé	-	0,86	120	55 cm	-	D-WO_V
Total surface en sylviculture		0,86				

La carte des essences objectif est annexée.

Remarque :

Bien que le chêne pédonculé soit une essence objectif secondaire possible pour les stations D-WO_VII et VIII, il sera préférable de favoriser le sessile au profit du pédonculé lorsque cela sera possible.

2.3 - Objectifs de renouvellement

2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

◆ Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent.

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	33,28 ha
Surface effectivement régénérée	13,69 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	- ha

Les essences obtenues en régénération sont conformes à l'objectif fixé.

◆ Calculs des références théoriques de surface à régénérer

Calcul de la surface d'équilibre (**Se**) : **51,40 ha**

Calcul de la contrainte de disponibilité (**Sd**) : **76,89 ha**

Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	- ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	3,16 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	40,65 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	33,08 ha

Calcul de la contrainte de vieillissement (**Sv**) : **17,81 ha**

Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet d'une première coupe de régénération et dont la dernière coupe devra être réalisée durant cette période	14,15 ha
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (<i>inférieure à la durée de l'aménagement</i>)	- ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	3,16 ha

◆ Choix des objectifs de renouvellement

Le groupe de régénération est constitué des unités de gestion (UG) ouvertes à terminer ⇒ **41r - 42** ; Mais également d'une UG à ouvrir et à terminer ⇒ **9**

Les UG ouvertes à terminer sont naturellement dans le groupe de régénération afin de pouvoir terminer les coupes d'abri de régénération de chêne pédonculé. Les essences objectifs sont le chêne pédonculé pour les parcelles n° 41r et 42. Toutefois, les stations les plus fraîches de la parcelle n°42 pourront être en frêne commun. L'UG à ouvrir et à terminer est présente car elle est constituée de peuplements qui atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou qui ne peuvent plus gagner à vieillir (*contrainte sanitaire*). Il s'agit d'une parcelle à objectif frêne commun (*chêne pédonculé par endroit*).

L'objectif de surface de régénération acquise (**Sa**) correspond aux surfaces où la régénération dépassera la hauteur de 3 mètres. Sur la forêt communale de Romagne-sous-les-Côtes, la surface "Sa" sera de 12,75 ha (parcelles n° 11 et 12).

◆ Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouveau suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)	76,89 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)	17,31 ha	
Surface d'équilibre (Se)	51,40 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface du groupe de régénération (GR)	21,47 ha	
Surface à ouvrir (So)	7,32 ha	7,32 ha
Surface à terminer (St)	21,47 ha	18,64 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})	- ha	- ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution	12,75 ha	

2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

La forêt communale n'est pas concernée par ce traitement.

2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie

La forêt communale n'est pas concernée par ce traitement.

2.4 - Classement des unités de gestion

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

2.4.1.1 – Constitution des groupes d'aménagement

◆ **Tableau de classement des unités de gestion surfaciques**

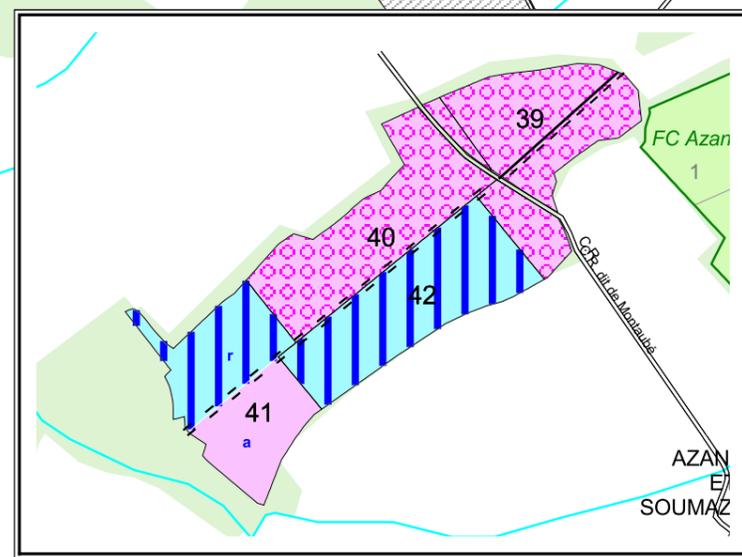
Cas des groupes de régénération

Groupe de régénération	Unités de gestion	Surface totale (ha)	Surface déjà acquise (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Surface estimée à travailler (ha)	Essence objectif de la régénération	Motif majeur du classement en régénération
- S1 - UG ouvertes à terminer	41r	4,72	-	-	4,72	4,25	Chêne pédonculé	Parcelles issues de l'ancien groupe de régénération dont la régénération a été entamée
	42	9,43	-	-	9,43	8,96	Chêne pédonculé - Frêne commun	
- S3 - UG à ouvrir et à terminer	9	7,32	-	7,32	7,32	7,32	Frêne commun - Chêne pédonculé	Parcelle à frênes (40%) et chênes pédonculés (40%) qui atteindront le diamètre maximum d'exploitabilité avant la fin du présent aménagement
Total		21,47	-	7,32	21,47	20,53		



DOCUMENT ONE

- Groupe d'amélioration jeunesse
- Groupe d'amélioration réajustés
- Groupe d'amélioration "a"
- Groupe d'amélioration "b"
- Groupe de préparation
- Groupe de régénération, parcelles entamées à terminer
- Groupe de régénération, parcelles à entamer et à terminer
- Non boisé



Cas des groupes autres que régénération

- Libellé groupe - Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
		P ^{elle}	UG		
Amélioration "j" <i>Jeunes peuplements</i> Rotation 6 ans	AME "j"	11		5,99	18,06
		12		6,76	
		44	j	5,31	
Amélioration "a" <i>Peuplements en croissance active</i> Rotation 12 ans	AME "a"	29		7,63	25,96
		32		7,29	
		33		6,74	
		41	a	4,30	
Amélioration "b" <i>Peuplement en maturation</i> Rotation 15 ans	AME "b"	1		9,36	250,70
		2		6,91	
		3		7,07	
		4		6,15	
		5		7,44	
		6		7,39	
		7		7,10	
		8		7,22	
		10		6,41	
		13		7,91	
		14		5,50	
		15		6,82	
		17		6,56	
		18		7,64	
		19		6,83	
		20		7,11	
		21		7,23	
		22		7,15	
		23		7,24	
		24		7,42	
		25		7,34	
		26		8,09	
		27		7,15	
		28		6,71	
		30		8,24	
		31		7,87	
34		8,88			
35		8,97			
36		4,68			
37		8,96			
38		8,98			
39		9,36			
40		9,54			
43		3,47			
Amélioration "c" <i>Peuplements résineux</i> Rotation 10 ans	AME "c"	44	c	18,69	18,69
Préparation "p" Rotation 25 ans	AME "p"	16		5,84	5,84
Total				319,25	319,25

- Libellé groupe - <i>Précisions sur la nature des actions à mener</i>	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Observations	Surface par groupe (ha)
		P ^{elle}	UG			
Hors sylviculture	HSY	44	ha	0,39	Pelouse calcaire	0,39
Total				0,39		0,39

Cf. carte d'aménagement en annexe.

2.4.1.2 – Constitution de divisions (*cas des réserves biologiques, réserves naturelles, secteurs d'intérêt écologique particulier*).

Sans objet.

2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires

Sans objet.

2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles

Sans objet.

Document ONF

2.5 – Programme d'actions pour la période 2012-2031

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

Il y a menace sur l'intégrité foncière de la propriété forestière sur les points suivants :

- Limites de la parcelle n° 43 lorsque celles-ci sont contiguës à de la forêt privée.
- Limites de la parcelle n° 44 lorsque celles-ci sont contiguës à de la forêt privée.

◆ Les principaux types d'actions envisageables sont :

- délimitation et bornages ; recherche de limites ; entretien de limites ;

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2.5.2.1 – Documents de référence à appliquer

Pour le hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le hêtre en Lorraine (2005)

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008)

Pour les autres essences on se référera à la Directive Régionale d'Aménagement (2006)

2.5.2.2 – Coupes

◆ Programme de coupes

Cas des coupes programmables par années

Années	UG	Clas- sement	Précédent E.A.	Type perpétuel R/C P/REV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR/ha (m ³ /ha)	VPR (m ³)
2012	33	a	1957	CCHFM2	ACO	6,74	6,74	50	340
2012	40	b	1967	CFEDM2	ACO	9,54	9,54	60	572
2012	41a	a	1997	CFCHP1	ACO	4,30	4,30	40	170
2013	17	b	1994	CCHPI1	ACO	6,56	6,56	50	331
2013	18	b	1994	CCHPI1	ACO	7,64	7,64	50	385
2013	43	b	1941	CCHFI2	ACO	3,47	3,47	60	208
2014	7	b	1998	CCHFI2	ACO	7,10	7,10	55	391
2014	8	b	1998	CCHFI2	ACO	7,22	7,22	55	397
2014	24	b	1988	CFCHP2	ACO	7,42	7,42	55	408
2015	10	b	2002	CFCHI2	ACO	6,41	6,41	55	353
2015	34	b	1999	CCHFI1	ACO	8,88	8,88	50	448
2015	35	b	1999	CCHFI1	ACO	8,97	8,97	45	404
2016	19	b	1995	CCHFI2	ACO	6,83	6,83	60	410
2016	20	b	1995	CCHFI2	ACO	7,11	7,11	60	427
2017	5	b	1996	CCHFI2	ACO	7,44	7,44	60	446
2017	6	b	1996	CCHFI2	ACO	7,39	7,39	60	443
2017	30	b	2003	CFCHM2	ACO	8,24	8,24	55	453
2017	44j	j	2010	FHETP2	AI	5,31	3,30	20	66
2018	3	b	1996	CCHFI2	ACO	7,07	7,07	60	424
2018	4	b	1996	CCHFI2	ACO	6,15	6,15	60	369
2018	37	b	2003	CCHFI2	ACO	8,96	8,96	60	538
2018	38	b	2004	CCHFI2	ACO	8,98	8,98	60	539

Années	UG	Clas- sement	Précédent E.A.	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR/ha (m ³ /ha)	VPR (m ³)
2019	27	b	2005	CFEDI2	ACO	7,15	7,15	50	361
2019	28	b	2008	CFEDM2	ACO	6,71	6,71	50	338
2019	29	a	2005	CFEDM2	ACO	7,63	7,63	50	385
2020	13	b	2004	CCHFI2	ACO	7,91	7,91	60	475
2020	14	b	2005	CCHFI1	ACO	5,50	5,50	50	277
2020	15	b	2004	CCHFI1	ACO	6,82	6,82	50	344
2021	23	b	2006	CFCHM2	ACO	7,24	7,24	60	434
2021	25	b	2007	CFCHM2	ACO	7,34	7,34	60	440
2021	26	b	2005	CFCHP2	ACO	8,09	8,09	60	485
2022	21	b	2007	CCHFM2	ACO	7,23	7,23	60	434
2022	22	b	2007	CFCHM2	ACO	7,15	7,15	60	429
2023	31	b	2010	CCHFI2	ACO	7,87	7,87	60	472
2023	32	a	2011	CCHPM2	ACO	7,29	7,29	50	368
2023	44j	j	2017	FHETP2	AI	5,31	3,30	30	99
2024	33	a	2012	CCHFM2	ACO	6,74	6,74	50	340
2024	39	b	2008	CFCHM2	ACO	9,36	9,36	60	562
2024	41a	a	2012	CFEDM1	ACO	4,30	4,30	40	170
2025	1	b	2010	CCHFI2	ACO	9,36	9,36	60	562
2025	2	b	2010	CCHFI2	ACO	6,91	6,91	60	415
2026	36	b	2011	CCHPM1	ACO	4,68	4,68	45	211
2027	16	p	2002	CCHFI2	AR	5,84	5,84	45	263
2027	40	b	2012	CFEDM2	ACO	9,54	9,54	60	572
2028	17	b	2013	CCHPI1	ACO	6,56	6,56	50	331
2028	18	b	2013	CCHPI1	ACO	7,64	7,64	50	385
2028	43	b	2013	CFHEM1	ACO	3,47	3,47	60	208
2029	7	b	2014	CCHFI2	ACO	7,10	7,10	55	391
2029	8	b	2014	CCHFI2	ACO	7,22	7,22	55	397
2029	24	b	2014	CFCHP2	ACO	7,42	7,42	60	445
2029	44j	j	2023	FHETP2	AI	5,31	3,30	35	116
2030	10	b	2015	CFCHI2	ACO	6,41	6,41	55	353
2030	34	b	2015	CCHFI1	ACO	8,88	8,88	50	448
2030	35	b	2015	CCHFI1	ACO	8,97	8,97	45	404
2031	19	b	2016	CCHFI2	ACO	6,83	6,83	60	410
2031	20	b	2016	CCHFI2	ACO	7,11	7,11	60	427
2031	27	b	2019	CCHFI2	ACO	7,15	7,15	50	361
2031	28	b	2019	CFEDM2	ACO	6,71	6,71	50	338
2031	29	a	2019	CFEDM2	ACO	7,63	7,63	50	385
Total général						418,11	412,08	53	22 354
Recommandations - ITTS - Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)						Conformément à la NDS n°INS-09-T-71, une trame d'arbre à forte valeur écologique devra être maintenue sur toute la surface de la forêt.			

VPR : Volume Présumé Réalisable - Donnée estimative (SR12) en m³/ha

La rotation des parcelles n° 27 et 28 est plus courte que le reste du groupe d'amélioration "b" afin de tenir compte de la sylviculture du frêne commun, très présent sur ces parcelles et demandant des passages plus fréquents. C'est pourquoi la rotation est ramenée à 12 ans.

Cas des coupes non réglées (programmables par périodes pluri-annuelles)

Années	UG	Clas- sement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR/ha (m ³ /ha)	VPR (m ³)	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables ...)
Période 1 2012-2016	41r	REG	CCHFXX	RD	4,72	3,92	119	468	Conformément à la NDS n°INS-09-T-71, une trame d'arbres à forte valeur écologique devra être maintenue sur toute la surface de la forêt
	9	REG	CFEDXX	RCV	7,32	7,32	66	482	
	9	REG	CFEDXX	RE	7,32	7,32	44	321	
Période 2 2017-2021	9	REG	CFEDXX	RS	7,32	7,32	92	671	
	9	REG	CFEDXX	RS	7,32	7,32	47	343	
	9	REG	CFEDXX	RD	7,32	7,32	53	390	
	42	REG	CFCHXX	RE	9,43	9,43	91	857	
Période 3 2022-2026	42	REG	CFCHXX	RS	9,43	9,43	62	587	
	42	REG	CFCHXX	RS	9,43	9,43	43	406	
Période 4 2027-2031	42	REG	CFCHXX	RS	9,43	9,43	30	286	
	42	REG	CFCHXX	RD	9,43	9,43	70	660	
Total général					88,47	87,67	65	5 472	

UG	Clas- sement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR/ha (m ³ /ha)	VPR (m ³)	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables ...)
44c	AMEL	FP.O.I3	AI	18,69	18,69	90	1 869	Le passage en coupe (<i>de rattrapage</i>) se fera uniquement si et/ou quand l'amélioration de la desserte de ce canton sera réalisée (<i>empierrement du chemin rural, place de dépôt ...</i>). Cependant, la possibilité reste ouverte même si cette amélioration d'infrastructure n'a pas été optimisée.

◆ **Volume présumé récoltable**

Groupes	Rotations	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)	
		moy. Annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. Annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Régénération "r"	non réglée	25,9	518	274	5 472
Amélioration "j"	6 ans	1,3	27	14	281
Amélioration "a"	12 ans	10,2	204	108	2 158
Amélioration "b"	15 ans	93,1	1 861	983	19 654
Préparation "p"	25 ans	1,2	25	13	263
Amélioration "c"	10 ans	8,8	177	93	1 869
Totaux		140,6	2 812	1 485	29 697

En prenant en compte uniquement les groupes d'amélioration, le prélèvement total correspond à 3,79 m³/ha/an ramené à la surface des groupes d'amélioration "a", "b", "c", "p" et "j", soit 1 211 m³/an. En prenant en compte le groupe de régénération, le prélèvement total correspond à 4,36 m³/ha/an ramené à la surface en sylviculture, soit 1 485 m³/an

Les prélèvements dans le groupe d'amélioration correspondent à 87 % de l'accroissement en volume pour une surface moyenne annuelle parcourue de 21,54 ha.

◆ **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique du volume bois récolté (*bois fort total tige + houppier + taillis*) sera réalisé sur la base de la surface terrière. La notion de tarif aménagement est donc abandonnée, néanmoins le tarif moyen à utiliser pour la forêt est le Schaeffer Rapide n°12.

Toutefois, le volume commercial récolté fera aussi l'objet d'un suivi de façon à permettre un affichage clair vis-à-vis de la filière bois.

◆ **Règles de culture**

Le pin noir d'Autriche :

La pinède de la parcelle n°44 (18,69 ha de futaie régulière assez hétérogène de 1978) bien que moyennement productrice, poursuivra son itinéraire.

En fonction de la densité ou du diamètre de surface terrière moyen, plusieurs itinéraires sont proposés en fonction des zones des peuplements (Cf. Carte des peuplements de la parcelle n°44).

Parties de parcelle	Norme	Densité en 2010	Dg en 2010 (à partir de 7,5cm)
I 2,77 ha	Midi-Pyrénées n°13	470 t/ha	33 cm
II 3,62 ha	Midi-Pyrénées n°13	300 t/ha	33 cm
III 1,85 ha	Midi-Pyrénées n°13	750 t/ha	30 cm
IV 3,04 ha	Midi-Pyrénées n°21	1 300 t/ha	21 cm
V 0,63 ha	Midi-Pyrénées n°21	1 270 t/ha	23 cm
VI 3,16 ha	Midi-Pyrénées n°21	1 250 t/ha	19 cm
VII 3,62 ha	Midi-Pyrénées n°31	1 700 t/ha	21 cm

Un seul passage est prévu dans les 18,69 ha de résineux. L'état d'assiette de 2023 permettra également de travailler le peuplement secondaire. Cette coupe reste conditionnelle à la réalisation de l'empiérement de la desserte.

Pin Noir 13 Midi Pyrénées (SYLVIE) Parties de parcelle n° I, II et III

Age	0	33	42	55	75	100
N	1100	700	170	330	250	0

Pin Noir 21 Midi Pyrénées (SYLVIE) Parties de parcelle n° IV, V et VI

Age	0	33	46	63	90	120
N	2400	1200	720	430	250	0

Pin Noir 31 Midi Pyrénées (SYLVIE) Partie de parcelle n° VII

Age	0	45	70	100
N	2400	960	480	0

Sylviculture nationale ONF - Midi Pyrénées - 1996 - Normes et études sur SYLVIE Résineux.

Sur la partie n°I, il est prévu de récolter environ 140 t/ha (pour 2,77 ha) alors que la partie n°III aura un prélèvement d'environ 280 t/ha (pour 1,85 ha). Il n'est pas prévu de travailler les pins noirs dans la partie n°II. On s'attachera davantage à travailler dans les essences d'accompagnement.

Sur les parties n°IV, V et VI, il est prévu de récolter environ 310 t/ha (pour 6,83 ha).

Enfin, sur la partie n°VII, il est prévu de récolter environ 740 t/ha (pour 3,62 ha).

Dans tous les cas, la prise en compte du sous-étage et du peuplement secondaire sera primordiale. Il est important de favoriser au maximum le mélange dans la parcelle. Par ailleurs, l'aspect paysager devra être pris en compte, notamment afin de casser les lignes droites que peuvent créer les cloisonnements d'exploitation.

Le hêtre :

De manière générale, tous les jeunes peuplements de hêtre de la parcelle n°44j suivront un même itinéraire sylvicole. Il s'agira de l'itinéraire "Arbre" du guide de sylviculture du hêtre en Lorraine (ONF). L'objectif est d'utiliser au mieux la dynamique naturelle du hêtre et de maintenir une forte compression. Seules quelques interventions ponctuelles seront prévues.

Cet itinéraire limite très fortement les investissements, permettant à moyens égaux, de traiter beaucoup plus de surface.

Les peuplements adultes issus de taillis sous futaie, comme la parcelle n°43, suivent un itinéraire de conversion vers la futaie régulière.

Le chêne pédonculé :

De manière générale, tous les jeunes peuplements de chêne pédonculé des parcelles n° 11, 12 et 42 suivront un même itinéraire sylvicole. Il s'agira du référentiel de sylviculture de peuplement avec l'itinéraire dynamique du guide des sylvicultures des chênaies continentales (ONF).

Les peuplements adultes issus de taillis sous futaie, suivent un itinéraire de conversion vers la futaie régulière.

Le frêne commun :

La parcelle n° 9 sera traitée par une régénération naturelle de frêne commun. On veillera à laisser les plus vieux ormes lisses ainsi que quelques gros chênes pédonculés. Le reste du peuplement sera récolté au fur et à mesure des coupes de régénération.

Pour mener la régénération naturelle, 40 à 60 semenciers de qualité par hectare suffisent pour assurer le semis, grâce aux graines ailées qui se dispersent facilement. Ils seront repérés avant la coupe d'ensemencement, qui vise à mettre en lumière leurs houppiers pour favoriser la fructification. La coupe définitive des semenciers interviendra 3 à 5 ans plus tard, en fonction de l'apparition des semis. Un léger travail du sol peut être nécessaire au préalable pour rendre le sol "réceptif", sachant que la graine met deux ans pour germer.

La régénération par trouées peut également être entreprise avec succès dans des peuplements relativement clairs et/ou hétérogènes.

Il s'agira d'utiliser le référentiel de sylviculture de peuplement avec l'itinéraire Norme Frêne de la classe n° 1 du guide donné dans le Bulletin Technique n° 31 - Octobre 1996 (ONF). La parcelle n° 41r pourra se rapprocher de ces préconisations de gestion.

L'implantation des cloisonnements :

Les cloisonnements sylvicoles doivent suivre les mêmes principes que les cloisonnements d'exploitation notamment car il risque d'y avoir de la circulation d'engin type gyrobroyeur, mais également parce qu'une partie de ces cloisonnements sylvicoles sera réutilisée en cloisonnements d'exploitation.

La largeur des cloisonnements est fixée à 4 mètres en exploitation et 2 mètres en sylvicole.

Concernant l'entraxe des cloisonnements, les cloisonnements d'exploitation seront espacés de 24 mètres. Soit 1 sur 4 cloisonnements sylvicoles qui sera utilisé comme cloisonnement d'exploitation si les cloisonnements sylvicoles sont espacés de 6 mètres, ou alors 1 sur 3 cloisonnements sylvicoles qui sera utilisé comme cloisonnement d'exploitation si les cloisonnements sylvicoles sont espacés de 8 mètres.

2.5.2.3 – Desserte

◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Codes	Description de l'action <i>création / amélioration / étude</i>	Localisation	Long. (m)	Avantages attendus	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
DES1	Entretien généralisé de la route empierrée	Entrée de la forêt à la place de dépôt de la parcelle n° 8	1 700	-	40 800 €	E
DES2	Création de route empierrée en terrain relevant du régime forestier	Parcelle n° 44	80	Permettra de désenclaver la parcelle n° 44	4 800 €	E
Coût total DESSERTÉ (€)					45 600 €	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)					2 280 €	

DES2 : Il s'agit de travaux conditionnels proposés à titre d'exemple n'engageant aucunement la commune. Ils dépendent de la volonté de la commune à empierrer un accès par un chemin rural sur la Côte de Morimont. Cependant, l'empierrement du chemin rural de Morimont (avec création d'une place de dépôt) serait une bonne chose. Terrain ne relevant pas du régime forestier, cela n'est pas pris en compte dans le bilan communal. Une étude plus fine avec une éventuelle proposition de devis sera tout à fait possible lorsque la commune pensera pouvoir investir dans ce projet.

2.5.2.4 – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		UC	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
1CHX01	Entretien des cloisonnements sylvicoles (x3)	11 - 12	12,75	-	80 €	3 060 €	I
	Dégagements extensifs (x3)			-	500 €	19 125 €	I
1A.F1	Création des cloisonnements sylvicoles (x1)	41r	3,92	-	120 €	470 €	I
	Dégagements extensifs (x1)			-	400 €	1 568 €	I
1CHX01	Création des cloisonnements sylvicoles (x1)	42	9,43	-	120 €	1 132 €	I
	Enrichissement artificiel			-	354 €	3 341 €	I
	Entretien des cloisonnements sylvicoles (x1)			-	80 €	3 018 €	I
	Dégagements extensifs (x5)			-	260 €	12 259 €	I
BT31 p.9	Création des cloisonnements sylvicoles (x1)	9	7,32	-	120 €	878 €	I
	Entretien des cloisonnements sylvicoles (x3)			-	80 €	1 757 €	I
	Dégagements extensifs (x4)			-	500 €	14 640 €	I
Total Régénération						61 248 €	I
5CHP01	Entretien des cloisonnements sylvicoles (x1)	11 - 12	12,75	-	80 €	1 020 €	E
	Nettoiemment (x1)			H0 : 4 à 6 m.	550 €	7 013 €	E
	Nettoiemment-dépressage (x1)			H0 : 6 à 8 m.	560 €	7 140 €	E
	Eclaircie localisée au profit de 150-200 chênes (x1)			-	0 €	0 €	E
BT31 p.9	Entretien des cloisonnements sylvicoles (x1)	41r	3,92	-	80 €	314 €	E
	Nettoiemment-dépressage (x1)			H0 : < 7 m.	650 €	2 548 €	E
	Taille de formation (x1)			H0 : < 10 m.	400 €	1 568 €	E
	Eclaircie localisée au profit de 150-200 érables (x1)			-	0 €	0 €	E
BT31 p.9	Entretien des cloisonnements sylvicoles (x1)	9	7,32	-	80 €	586 €	E
	Nettoiemment-dépressage : Densité visée = 4 000 t/ha (x1)			H0 : 5 m.	650 €	4 758 €	E
	Nettoiemment-dépressage : Densité visée = 2 000 t/ha (x1)			H0 : 7 m.	740 €	5 417 €	E
Total Amélioration						30 363 €	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						91 610 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						4 581 €	

- ◆ **Règles de culture** : Se référer aux guides de sylvicultures compétents (*cf. normes sylvicoles*)

2.5.2.5 - Existence de parcelles de références sylvicoles :

Sans objet.

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.1 – Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité. Elle sera favorisée dans les actions de martelage comme dans les travaux sylvicoles. Les essences autochtones seront privilégiées lorsqu'elles sont en concurrence avec des essences introduites.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnements d'exploitation permanent et bien matérialisé même en pente, avec un espacement minimum de 20 m.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts de rémanents d'exploitation.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux², il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chamois-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (*lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...*).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (*peinture, pochettes...*).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (*sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissant*), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Les lisières seront travaillées de façon à être diversifiées et progressives pour offrir des zones de transition entre les milieux ouverts et les milieux forestiers.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Maintien de milieux ouverts	<i>Pelouse calcaire</i>	0,39 ha
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	<i>Stations n°I et II de Woëvre</i>	7,71 ha
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	-	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (<i>morts, sénescents, à cavités...</i>)	-	
Conservation de bois mort au sol	-	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	-	

² Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	-
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.	-
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	-
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	-
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	-

2.5.3.2– Biodiversité remarquable (*hors réserves biologiques et réserves naturelles*)

◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Il est important de resituer à quel type d'habitat cette zone fait référence. La pelouse calcaire thermophile sèche est du type suivant :

- **34-3** : Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes ⇨ *Festuco-Brometea*
- **34-32** : Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides ⇨ *Mesobromion*
- **34-322** : Pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus*
- **34-3227** : *Mesobromion* jurassique du bassin parisien

Codes - action - article	Description de l'action Habitat concerné	Localisation	Surface (ha)	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Autres actions						
BIO1	<u>Pelouse calcaire sèche thermophile :</u> Remise en état d'une pelouse envahie par les fourrés et les bosquets	FR411	0,39	- Eliminer les implantations d'arbres - Encadrer toute intervention susceptible de modifier la nature du sol ou sa structure.	4 751 €	E
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)					4 751 €	
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)					238 €	

Cette remise en état de la pelouse calcaire passe par les phases suivantes :

- ↳ Défrichage en hiver (*coupe puis évacuation des rémanents*), puis maintien par la fauche ou le pâturage.
- ↳ Maîtrise annuelle des rejets (*printemps, automne*) par le gyrobroyage (*fin automne/début hiver*) si des ligneux sont à supprimer, ou le pâturage par un troupeau mixte ayant des besoins complémentaires par rapport à la ressource.

Les travaux de débroussaillage sont préférables à l'automne pour une meilleure efficacité. Un débroussaillage en fin d'hiver peut sous certaines conditions (*pluviométrie printanière*) relancer la végétation ligneuse.

Les travaux doivent être étalés sur plusieurs années, en tenant compte de la capacité du troupeau à abroutir les rejets.

2.5.3.3– Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

2.5.3.4 – Documents techniques de référence

Biodiversité et gestion forestière- 2007 - CRPF, ONF, Société Royale Forestière de Belgique, Groupement des sylviculteurs du Luxembourg.

DOCOB du site n° **FR4112001** en cours d'élaboration à ce jour.

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.1 – Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (*directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de services*).

La gestion sylvicole mise en œuvre (*coupes, travaux sylvicoles et d'équipements*) intègre la prise en compte courante du paysage (*impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...*).

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt (*notamment la parcelle n°44*) : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision.

2.5.4.2 – Ressource en eau potable

La forêt constitue un réservoir d'eau potable important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité. Le respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (*LEMA 2006-1772*) est impératif.

2.5.4.3 – Chasse – Pêche (*Voir aussi § 2.5.5.2 : Déséquilibre sylvo-cynégétique*)

◆ Etat des lieux

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif sans protection. Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre est atteint.

Le schéma départemental de gestion cynégétique de la Meuse (*SGDC*) a été approuvé par le Préfet en date du 13/07/2006 par l'arrêté n°2006-0708.

◆ Principales caractéristiques des activités de chasse

Espèces chassées	Prélèvement actuel (7 saisons)	Taux de réalisation déclaré	Observations
Chevreuril	2	99 %	-
Sanglier	16	62 %	-

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Actuellement la chasse est louée à 7 250 € (€ 2009) soit un rapport de 21€/ha.

Il n'y a pas de territoire mis en réserve.

Les comptages et indicateurs disponibles sont : néants.

Tableau attribution/réalisation sur 7 ans :

Chasse en FC Romagne		Chevreuil						
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
n°1305 205,68 ha	Attributions	6	7	8	8	7	7	7
	Réalisations	6	7	8	8	7	7	5
n°1417 70,61 ha	Attributions	2	1	3	3	3	3	3
	Réalisations	2	1	3	3	3	3	3
n° 1420 37,35 ha	Attributions					5	5	6
	Réalisations					5	5	6
n° 1309 24,39 ha	Attributions	6	6	7	8	9	10	10
	Réalisations	6	6	7	8	9	10	10
n° 1312 21,78 ha	Attributions	1	2	2	3	2	2	2
	Réalisations	1	2	2	3	2	2	2

Chasse en FC Romagne		Sanglier						
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
n°1305 205,68 ha	Attributions	5	6	5	5	6	6	7
	Réalisations	2	3	-	5	4	4	2
n°1417 70,61 ha	Attributions	4	4	2	2	4	5	5
	Réalisations	2	-	1	2	1	4	4
n° 1420 37,35 ha	Attributions					4	7	9
	Réalisations					4	5	7
n° 1309 24,39 ha	Attributions	13	12	10	8	10	16	12
	Réalisations	13	2	6	8	8	10	5
n° 1312 21,78 ha	Attributions	1	1	2	2	2	2	2
	Réalisations	1	2	1	2	-	1	2

Tous les résultats de tir des deux espèces concernées sont déclaratifs. Le personnel assermenté n'ayant pas constaté de tir, celui-ci n'est donc pas garant des chiffres indiqués.

◆ Programme d'actions Chasse - Pêche

Sans objet.

2.5.4.4 – Affouage et droits d'usage

◆ Etat des lieux

L'affouage est encore réalisé selon la procédure des 3 garants ou avec un entrepreneur responsable.

La vente des bois d'oeuvre façonnés est faite annuellement par le service commercial de l'ONF.

◆ Programme d'actions Affouage

Le volume annuel moyen susceptible d'être délivré en affouage est de 308 m³ les sept dernières années, avec une tendance à la hausse.

L'affouage est le droit personnel reconnu aux habitants de la commune qui remplissent certaines conditions d'aptitude à participer à la répartition des produits ligneux des forêts de la collectivité pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques.

Par extension, c'est le nom donné à la coupe ou à la portion de coupe dont les produits sont destinés aux affouagistes ainsi qu'aux produits eux-mêmes.

Il est nécessaire de continuer ce droit en assurant un certain volume annuel dans les limites sylvicoles de ce que peut fournir une parcelle.

2.5.4.5 – Richesses culturelles

A notre connaissance, la Côte de Morimont possède des blockhaus de la guerre 1914-1918. Par ailleurs, on rencontre sur cette parcelle des vestiges de camp romain. En effet, il se trouve un site fortifié de hauteur à éperon barré (*surface : 3 ha*) qui contrôle le Chemin de la Reine blanche. Protégé par des pentes rapides au nord, à l'est et au sud, le site est défendu à l'ouest par un rempart de terre (*hauteur : 5 à 6m*) précédé d'un fossé. Trois passages ont été aménagés. On y trouve des fragments de *tegulae* (*tuiles plates qui servaient à couvrir les toits*) et de briques calcinées qui témoignent d'aménagements antiques.

◆ Etat des lieux

Les données archéologiques sont fournies par la Direction régionale des affaires culturelles (*Service régional de l'archéologie*). Elles sont complétées par la connaissance locale des gestionnaires.

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Blockhaus 1914-1918	Voir ci dessus et chapitre n° 1.3.3.1. du présent plan de gestion	Parcelle n° 44	On veillera à maintenir ces vestiges dans l'état actuel en évitant toute opération pouvant les dégrader.
Vestige de camp romain			
Arbre remarquable	Orme lisse de 110 cm de diamètre et 30 mètres de haut. (08/04/1998)	Parcelle n° 41	La décision est prise de conserver cet arbre.

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (*création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc. ...*) dans les environs de sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Conformément au code du patrimoine et à l'arrêté de zonage archéologique SGAR n° 456, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 1 000 m² et 50 cm de profondeur, réalisés sur le territoire de la commune de Romagne-sous-les-Côtes, sont soumis à déclaration préalable à la DRAC. Cependant, ce seuil est abaissé à 50 m² sur la zone dite du "*Camp de Morimont*".

Conformément au code du patrimoine et à l'arrêté de zonage archéologique SGAR n° 245-2003 en date du 4 juillet 2003, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 3 000 m² et 50 cm de profondeur, réalisés sur les territoires des communes de Azannes-et-Soumazannes et Chaumont-devant-Damvillers, sont soumis à déclaration préalable à la DRAC.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (*vestige, structure, objet, monnaie...*) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

◆ Programme d'actions Richesses culturelles

Une attention toute particulière sera observée lors des travaux d'exploitation notamment dans les parcelles où de nombreux vestiges archéologiques ont été répertoriés. Tout passage d'engins lourds est interdit sur ces zones, les arbres abattus seront câblés hors des secteurs à risques.

◆ Documents techniques de référence.

Sans objet.

2.5.5 –Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet.

2.5.6 –Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6.1 – Incendies de forêts

◆ Contraintes réglementaires

Il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que les ayants droit de ces propriétaires, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, maquis et garrigues.

Par ailleurs l'arrêté préfectoral n° 2004-1411 du 22 juin 2004 portant réglementation de l'emploi du feu et prescrivant des dispositions préventives contre l'incendie sur le territoire du département de la Meuse prévoit que tout feu est interdit du 1er mai au 31 octobre de chaque année sur le département de la Meuse à une distance inférieure de 200 mètres des bois et des forêts, plantations, reboisement et friches pour les feuillus et 400 mètres pour les résineux

◆ **Etat des lieux**

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.5.6.2 – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Sans objet.

2.5.6.3 – Crises sanitaires

◆ **Crises sanitaires subies par la forêt.**

Sans objet.

◆ **Documents de référence.**

Sans objet.

2.5.6.4 – Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- 183,83 ha sont très sensibles au tassement (*stations D-WO_I, II, III, IV, VII et VIII*)
- 195,14 ha sont moyennement sensibles au tassement (*stations C-PC_VNE et D-WO_V et VI*)
- 11,72 ha sont peu sensibles au tassement (*stations C-PC_PX. et VS*)

La carte des stations rend compte de la sensibilité au tassement du sol.

Référence : note de service 09-T-297

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.5.7.1 – Certification PEFC

Sans objet.

2.5.7.2 – Autres actions

Sans objet.

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

◆ Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Référence : instruction 08-G-1516 (fin du § 5).

Espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Autour des palombes	- Système et période d'exploitation et de mécanisation sylvicole	Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement de ces espèces dans les périodes sensibles de leur cycle vital.	Positif
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000		non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB		oui

L'espèce mentionnée dans le précédent tableau a été inventoriée sur la forêt communale de Romagne-sous-les-Côtes. L'activité de cet oiseau sur la forêt communale de Romagne-sous-les-Côtes peut être diverse comme la nidification ou encore le nourrissage. Il n'est pas exclu que d'autres espèces fréquentent la forêt communale dans les années à venir. Il conviendra alors de mettre en oeuvre les mesures du document d'objectif (DOCOB) qui les concernent. A défaut de DOCOB validé, les bonnes pratiques de gestion seront à appliquer.

Le programme d'action fixé pour la fonction écologique de la forêt se voit renforcé par les actions de préservation de l'espèce d'intérêt communautaire citée dans le tableau ci-dessus.

Cela se caractérise sur le terrain par les actions suivantes :

- ↳ Absence de travaux mécanisés (*coupes d'arbres, débardage, gyrobroyage, utilisation de débroussailleuses, fauchages... travaux d'infrastructure*) du 15 avril au 31 juillet pour toutes les espèces. Cette période est également à respecter lors de la nidification de certaines espèces. Lors de cette période, un rayon de quiétude sera alors défini autour des nids dans lequel ni travaux ni coupes ne seront réalisés :

- Autours des palombes : 100 m autour du nid

2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Sans objet.

Remerciements

En collaboration avec :

Yannick BARABAN Technicien Opérationnel Forestier – *Agent patrimonial*
Chef de secteur à Mangiennes

René-Marc PINEAU Cadre Technique
Responsable de l'unité territoriale de Verdun-Damvillers

Cédric BOUCHET Technicien Opérationnel Forestier
Responsable Environnement - Chef de projet "Aménagement"

Pour la cartographie :

Edith RENEUX Secrétaire Administrative de Classe Normale
Responsable SIG - BD Patrimoniale

Pour la reprographie :

Agnès BARBIER Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle
Assistante spécialiste Gestion Forêt

Pour la participation aux relevés d'inventaires statistiques :

Gérald COLIN Technicien Opérationnel Forestier – *Agent patrimonial*
Chef de secteur à Flabas

Joël DAY Technicien Opérationnel Forestier – *Agent patrimonial*
Chef de secteur à Darvoup

Noël NIZET Technicien Opérationnel Forestier – *Agent patrimonial*
Chef de secteur à Merles sur Loison

Jérémy RAUSSIN Technicien Opérationnel Forestier – *Agent patrimonial*
Chef de secteur à Bezonvaux

Pascal ROGER Technicien Opérationnel Forestier – *Agent patrimonial*
Chef de secteur à Bras sur Meuse

Guillaume ROUARD Technicien Opérationnel Forestier – *Agent patrimonial*
Chef de secteur à Vachereauville

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	17 décembre 2010	par :	Pierre RIVIERE Technicien Supérieur Forestier <i>Chef de projet "Aménagement"</i> <i>Assistant de développement</i>	
Vérifié le :	23 mai 2011	par :	Emilie COUTY Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement <i>Responsable de production "Aménagement"</i>	
Proposé le :		par :	André HOPFNER Chef de mission <i>Directeur de l'agence territoriale de Verdun</i>	

Délibération de la collectivité propriétaire : (date)